

5. Les vues

Le Parc des Roches occupe une position privilégiée : en belvédère au-dessus de la vallée de la Meuse, il devrait profiter pleinement de nombreux points de vues sur les lointains. Mais le manque d’entretien se fait cruellement sentir et la végétation a grandi sans contrôle. De nombreux cônes visuels sont aujourd’hui fermés et la promenade manquent de «respiration» : l’atmosphère y est trop lourde, surtout en été quand tous les arbres sont en feuilles. Cette partie s’attache à re-situer les vues et à expliquer comment redonner un peu de profondeur visuelle au parc.

5.1. Les principales vues

Il existe deux types de vues dans le Parc des Roches. Les vues avérées qui sont liées à un aménagement particulier et celles qu’il pourrait être intéressant de réouvrir pour agrémenter la promenade.

* Les vues avérées de la Promenade du Haut des Roches

La première zone à analyser est la Promenade du Haut des Roches. En effet, Hyacinthe Mutel a dessiné des murs arrondis qui doivent symboliser les parapets des belvédères (c.f. Partie 2.2.

Fig 5.1.1 : Promenade du Haut des Roches, vue depuis un des belvédères



Étude des plans anciens). Ces murs en pierre sèche se retrouvent encore aujourd’hui.



Fig 5.1.2 : vues depuis la Promenade du Haut des Roches à droite, vue depuis la partie haute de la Grande Crevasse. A gauche, non loin au-dessus de la Plate-forme des Loges

Les vues étaient larges et permettaient une profondeur de champ très longue car le visiteur échappait aux arbres du fait de sa position élevée.

Cependant, la végétation a petit à petit envahi les espaces en fermant les fenêtres ouvertes sur la vallée meusienne ou en les rendant inaccessibles (c’est le cas pour les vues 1 et 2).

* *Les fenêtres ouvertes sur le paysage*

Il existe au Parc des Roches des vues dont on peut profiter au cours de la promenade (c.f. [Fig N°5.1.3](#), Plan N°5 : repérage des principales vues depuis le parc). Elles permettent d'agrandir le champ de vision du visiteur et d'aérer le parc. Ainsi : la vue 7 se situe au niveau du théâtre de verdure, la 9 entre la Roche Brisée et la Roche des Enfants, la N°8 sur la terrasse du défilé et la 14 non loin de la Roche Tremblante. Notons que les vues 9 et 14, si elles sont intéressantes à conserver ne sont pas avérées par un aménagement particulier (garde-corps, plate-forme...).



[Fig 5.1.4](#) : point de vue non loin de la Roche Tremblante

* *Les vues liées à un aménagement particulier*

La dernière catégorie de vues présente dans le Parc des Roches est liée à des espaces où le visiteur peut s'arrêter. Il s'agit alors de vues plus restreintes, qu'il faut prendre le temps d'apercevoir et de contempler. J.H. Mutel a d'ailleurs, parfois, installé un banc propice au repos ou créé un belvédère pour profiter du panorama (c.f. [Fig N°5.1.4](#)). Sur le [Plan N°5](#) : repérage des principales vues depuis le parc, elles sont numérotées de 10 à 16 (14 exclus). Il faut noter que la N°17 ne fait pas partie intégrante du site mais qu'elle constitue un point d'orgue à la fin de la promenade. C'est d'ailleurs le seul panorama aujourd'hui complètement dégagé et entretenu.



[Fig 5.1.5](#) : aménagement du grand belvédère pour profiter de la vue

5.2. Les interventions à pratiquer

Les travaux à prévoir pour réouvrir ces fenêtres et permettre aux visiteurs d'en profiter sont de deux types :

- dans un premier temps, il faut agir sur la strate arborée, c'est-à-dire abattre les arbres gênants et ce de façon raisonnée : il s'agit d'éclaircir afin de redonner de la profondeur de champ. Le toilettage des arbres peut aussi être très utile. Il faut alors couper les branches les plus basses ou celles gênantes pour dégager la vue. Les pages 51 et 52 indiquent quelles sont les fenêtres à réouvrir : un marquage précis devra être préalablement effectué avant les travaux.

En ce qui concerne la strate arbustive, son nettoyage concerne essentiellement la partie la plus basse du parc (notamment le talus Ouest) : en effet, c'est cette zone qui est la plus dense en végétation basse.



[Fig 5.2.2](#) : simulation de la réouverture du panorama du grand belvédère (vue N°11) : en haut, état actuel - en bas, simulation
Il suffirait de couper quelques branches basses et d'éclaircir un peu les arbres pour réouvrir cette fenêtre

Les interventions proposées devraient permettre de réouvrir les cônes visuels en intervenant uniquement sur les terrains communaux. Néanmoins, lors du marquage des arbres, il faudra s'assurer qu'aucun arbre visé ne pousse sur une parcelle privée afin, si nécessaire, de mettre en place une démarche spécifique auprès des propriétaires.

- le second type d'intervention consiste en la mise en sécurité des lieux pour les panoramas N°4, 8 et 7. Cette partie sera développée ultérieurement (c.f. Partie 7.1. la mise en sécurité du site).

6. Les plantations

6.1. Généralités

Les végétaux du Parc des Roches sont pour la plupart des essences forestières courantes parmi lesquelles on recense une rareté botanique:

- des feuillus :

tilleul argenté: *Tilia tomentosa*

frêne commun : *Fraxinus excelsior*

érable champêtre : *Acer campestre*

érable plane : *Acer platanoïdes*

érable sycomore : *Acer pseudoplatanus*

marronnier d'Inde : *Aesculus hippocastaneum*

merisier : *Prunus avium*

buis : *Buxus sempervirens*

orme : *Ulmus sp*

platane : *Platanus*

robinier faux acacia : *Robinia pseudoacacia*

- quelques conifères :

if : *Taxus baccata*

Cephalotaxus harringtoniana : cette essence est rare et non spontanée en Haute-Marne. Elle est présente à deux endroits au Parc des

Roches ce qui signifie que Hyacinthe Mutel en a très certainement implanté mais sans les signaler sur les plans.

On trouvera dans la strate arbustives des essences très courantes en Haute-Marne : érable champêtre - *Acer campestre*, noisetier - *Coryllus avellana*, buis - *Buxus sempervirens*, frêne - *Fraxinus excelsior*... Enfin, la strate herbacée ne présente aucun intérêt botanique : elle est en effet essentiellement composée de ronces, de mousses et de lierre. On notera toutefois la présence d'hellébore qui poussent non loin de la cadole N°2 ainsi que de ciboulette, de sceau de Salomon, d'arum sauvage et de perce-neige.

Il est facile de constater que la végétation est très vivace. En effet, certaines zones du Parc des Roches (autour des anciens jardins viviers, au pied du théâtre de verdure...) sont colonisées en à peine quelques mois.

La végétation brouille alors complètement la lisibilité du parc et parfois même dissimule entièrement certaines constructions.



Fig 6.1.1 : vues de la cadole N°2
à gauche, vue prise en avril 2010 - à droite, la
même vue prise en juin 2010



Le positionnement des essences végétales présentes au Parc des Roches nécessiterait une étude plus poussée que celle réalisée dans le présent mémoire (c.f. Fig 6.1.2 : PLAN N°6 : relevé des principales essences végétales). Elle permettrait en outre de déterminer de façon plus précise leur état phytosanitaire.

6.2. État des lieux

Le Parc des Roches est composé de plusieurs entités végétales (c.f. Fig 6.2.1 : PLAN N°7 : les entités végétales actuelles) :

- des boisements denses plantés
Exemple : la partie haute du site, longeant la Promenade du Cône



Fig 6.2.2 : vue du boisement longeant le Cône



- des zones boisées plus clairsemées, où le sous-bois est ouvert.
Exemple : la partie Sud du parc

Fig 6.2.3 : arrivée Sud du parc



- de petits massifs arbustifs, essentiellement de buis ou d'ifs
Exemple : sur la Plate-forme des Loges

Fig 6.2.4 : les massifs de buis de la plate-forme des loges



- des zones de taillis quasiment impénétrables
Exemple : autour des anciens jardins vivriers

Fig 6.2.5 : autour des anciens jardins vivriers

- des espaces où le taillis commence à se redévelopper mais où il est encore possible de passer. Ils sont essentiellement constitués de jeunes plants forestiers et de rejets des arbres.
Exemple : une partie de la Promenade du Haut des Roches.

Fig 6.2.6 : la Promenade du Haut des Roches



- des zones ouvertes, essentiellement occupées par des éboulis de pierres. On y trouve des mousses, des lichens, de l'herbe et parfois quelques pieds de ronces. Elles peuvent être ombragées par quelques arbres.
Exemple : le Jardin du Puits (c.f. Fig 6.2.7)

Fig 6.2.7 : le Jardin du Puits



Fig 6.2.8 : vue de la sortie Sud du défilé



- des espaces entièrement dégagés, occupés par de la prairie et des espèces herbacées.

Exemple : la sortie du défilé sur la Plate-forme des Loges

Il faut noter la présence de quelques alignements d'arbres, notamment le long de la Grande Allée ou autour de celle menant au lavoir. Il existe aussi une plantation régulière de tilleuls taillés en chandeliers le long de l'allée montant vers l'entrée Est du parc. Ces alignements sont les seuls arbres que l'on pourrait rattacher à une plantation. Le reste de la végétation est spontané.

6.3. Les interventions à pratiquer et l'entretien à long terme

Si comme il est dit plus haut, le relevé de la végétation n'est pas exhaustif, il permet cependant d'établir quelles sont les interventions à pratiquer :

- il faut, dans un premier temps, abattre les arbres dangereux pour la sécurité des visiteurs, ceux mettant en péril la stabilité des constructions et ceux dont l'état sanitaire n'est pas bon (c.f. Plan N°8 : les interventions à pratiquer

sur la végétation).

- il faut ensuite pratiquer des abattages raisonnés liés à la réouverture des vues (c.f. partie 5. Les vues) ou toiler les arbres qui limitent la profondeur des cônes visuels.

- il s'agit, dans un troisième temps, d'éclaircir des zones de sous-bois (c.f. Plan N°8 - Page 58) pour faciliter la lecture de la composition. Il s'agit de nettoyer tous les rejets des arbres et des arbustes mais aussi de dégager les pieds des grands arbres. Sur cette photographie, l'arbre est situé à un carrefour et les rejets occultent en partie un des chemins. Le visiteur perd alors la possibilité de varier son itinéraire.



Fig 6.3.2 : vue d'un tilleul au sein du parc

- certaines zones sont aujourd'hui complètement enfouies sous la végétation ce qui empêche le visiteur d'y accéder. Cela complique aussi la lecture de leur composition. Par exemple, l'espace situé entre le théâtre de verdure et le défilé est amorcé sur les plans de J.H. Mutel, mais son état actuel ne permet pas de le comprendre. Ces zones doivent être nettoyées et ouvertes au public.



Fig 6.3.3 : exemple d'une zone à réouvrir

- enfin, dans un dernier temps, il faut veiller à limiter le développement du lierre et des ronces qui poussent non loin des constructions. En effet, la Partie 3.2. Les principaux types de dégâts constatés, détaille avec précision les risques que ce type de végétaux peut faire courir aux édifices. L'entretien des zones particulièrement sensibles est traité dans la Partie 3.3. État des lieux, programme de restauration et d'entretien à long terme.

7. L'ouverture au public

7.1. La mise en sécurité du site

Cette partie traite essentiellement des problèmes liés aux chutes éventuelles depuis les plates-formes des constructions ou du haut des belvédères.

a. Le grand belvédère

Actuellement la hauteur oscille entre 40 et 67cm.

Pour remédier à ce problème, il faut surélever le garde-corps pour qu'il atteigne 80cm de hauteur en conservant sa largeur actuelle (50cm environ). Le parapet sera couvert d'une couvertine

Fig 7.1.a.1 : vue de la plate-forme du grand belvédère à gauche, le parapet - à droite, le rocher vue d'en bas



(épaisseur entre 12 et 22cm) pour l'esthétique de l'ensemble et pour éviter des dégradations. Cet aménagement permettra d'éviter tout accident tout en profitant pleinement du panorama qui s'ouvre depuis cette terrasse.

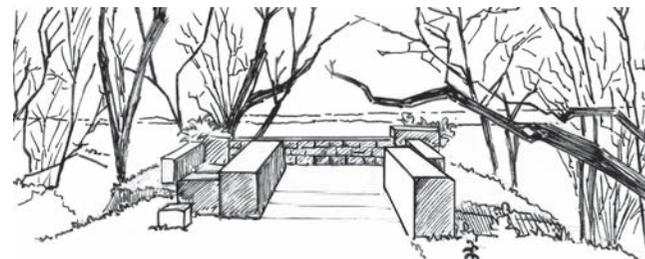
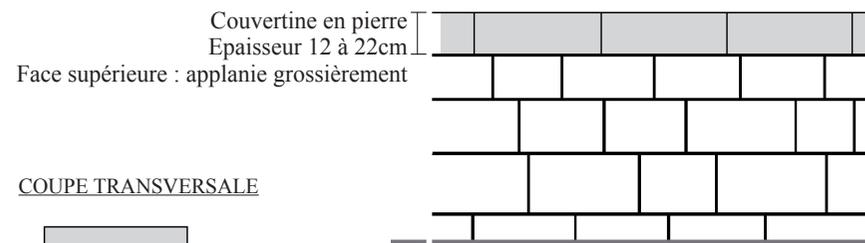


Fig 7.1.a.2 : proposition d'aménagement du grand belvédère en haut, état actuel - en bas, simulation

COUPE LONGITUDINALE



COUPE TRANSVERSALE

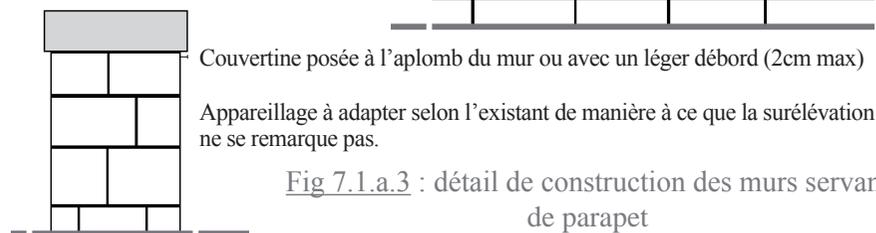


Fig 7.1.a.3 : détail de construction des murs servant de parapet

b. La Roche Tremblante



Il faut purger les roches instables avant qu'elles ne chutent.

Fig 7.1.b.1 : vue des blocs rocheux en déséquilibre

Le belvédère de la Roche Tremblante offre une vue très impressionnante sur le reste du parc mais il est dangereux car il est très étroit et il ne comporte pas de parapet. Cependant, il serait dommageable pour les vues internes du parc de mettre en place un garde-corps opaque qui gâcherait l'effet pittoresque de cet espace.



Fig 7.1.b.2 : vue de la Roche Tremblante depuis la Grande Allée

Il serait préférable de mettre en place une rambarde métallique, composée de tubes et de fers pleins afin de limiter l'entretien (c.f. Fig 7.1.b.2 et 3). Le barreaudage sera horizontal pour respecter les lignes directrices du site. Il est envisageable de laisser le lierre coloniser ce garde-corps afin de l'intégrer le plus possible au site.

Fig 7.1.b.3 : coupe de principe du garde-corps métallique

- poteaux** : fers pleins de 30 à 40mm de côté
- main courante** : fer plat arrondi
- barreaudage** : fer carré de 20 à 25mm de côté

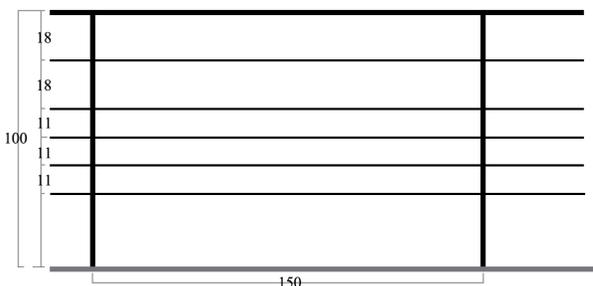
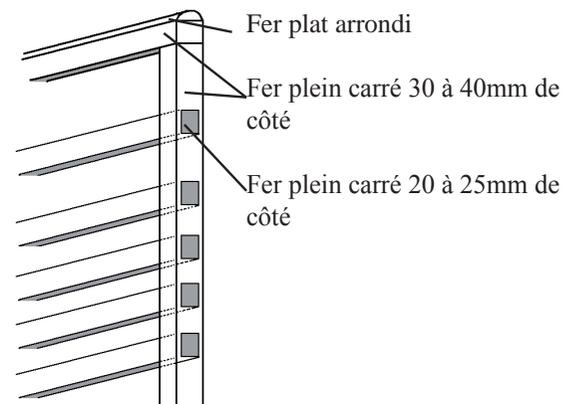
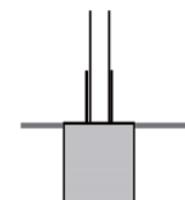


Fig 7.1.b.4 : détails du garde-corps métallique



scellement au sol par platine fixée sur plot de béton ou sur le rocher naturel



La Roche Tremblante en elle-même peut être dangereuse. En effet, tout porte à croire qu'elle finisse par s'effondrer sur le chemin qui passe à son pied. Afin d'éviter tout accident grave, il serait judicieux de dévier l'allée vers le bas du parc. Cette opération ne nuirait pas au pittoresque du site car les visiteurs seraient encore plus impressionnés par le rocher : en effet, du fait de sa position élevée, sa hauteur en sera accentuée.

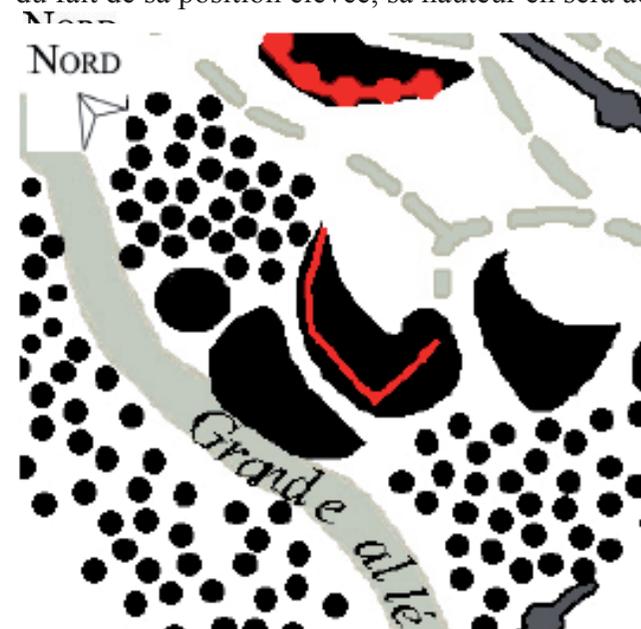


Fig 7.1.b.5 : plan de mise en sécurité de la Roche Tremblante

Légende
— Mise en place d'un garde-corps métallique (hauteur 1m)

c. La Promenade du Haut des Roches

Roches

La promenade est déjà sécurisée par des murs en pierre sèche mais qui ont été détériorés par le temps et le vandalisme. Il s'agit de les réhausser, de reprendre les désordres de maçonnerie ou de remplacer les pierres trop abîmées ou déchaussées. Il faut aussi veiller à arracher le lierre qui pourrait nuire à la stabilité des murets.



Fig 7.1.c.1 :
Promenade du
Haut des Roches
- état actuel
d'une partie du
garde-corps

La majeure partie des murs en pierre sèche a une largeur de 50cm minimum. La hauteur nécessaire pour assurer la sécurité des promeneurs sera de 80cm. Les nouveaux parapets seront couronnés d'une couvertine de 12 à 22cm d'épaisseur pour éviter les déchaussements des moellons par les visiteurs indéclicats (c.f. Partie 7.1. La Roche Tremblante - Page 60).

* Le passage au-dessus de la Grande Crevasse

Il existe une zone particulièrement dangereuse sur cette promenade : il s'agit du passage au-dessus de la Grande Crevasse. En effet, actuellement un grillage sépare le Parc des Roches de la promenade du Cône, ce qui laisse une sente d'à peine 70cm de large pour circuler en haut du Saut de Loup. Néanmoins, il serait dommage de gâcher l'aspect pittoresque de cette zone, surtout vue depuis la Grande Loge du Pont, en ajoutant un garde-corps juste au-dessus de l'arc.

Il serait donc pertinent de créer un mur un peu en retrait, vers la Promenade du Cône : il assurerait la sécurité des visiteurs tout en étant invisible depuis l'intérieur du parc. La Promenade du Haut des Roches serait alors légèrement et brièvement déviée sur celle du Cône (c.f. Fig 7.1.c.3).

Le mur sécurisant la Grande Crevasse aurait une hauteur de 80cm et viendrait se rattacher, au Nord, au parapet existant de la Promenade du Haut des Roches. Le mur limitant le Cône s'élèverait à 50cm de hauteur, ce mur d'ayant qu'un rôle de limite symbolique entre le Cône et le Parc des Roches.

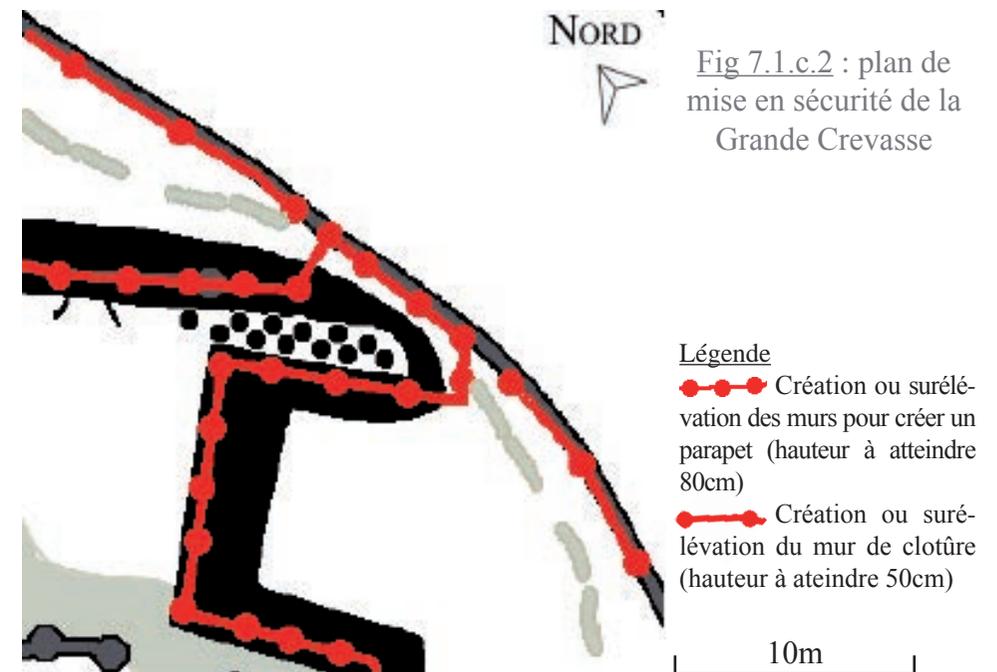


Fig 7.1.c.2 : plan de
mise en sécurité de la
Grande Crevasse

* La séparation entre la Promenade du Haut des Roches et celle du Cône.

A de nombreux endroits, la limite entre le Cône et le Parc des Roches est très ténue. Elle est marquée par un muret en pierre sèche parfois doublé ou surélevé par un grillage très inesthétique.

Fig 7.1.c.3 : plan d'ensemble de la mise en sécurité de la Promenade du Haut des Roches

Légende

-  Création ou surélévation des murs pour créer un parapet (hauteur à atteindre 80cm)
-  Création ou surélévation du mur de clôture (hauteur à atteindre 50cm)
-  Mise en place d'un garde-corps métallique (hauteur 1m)

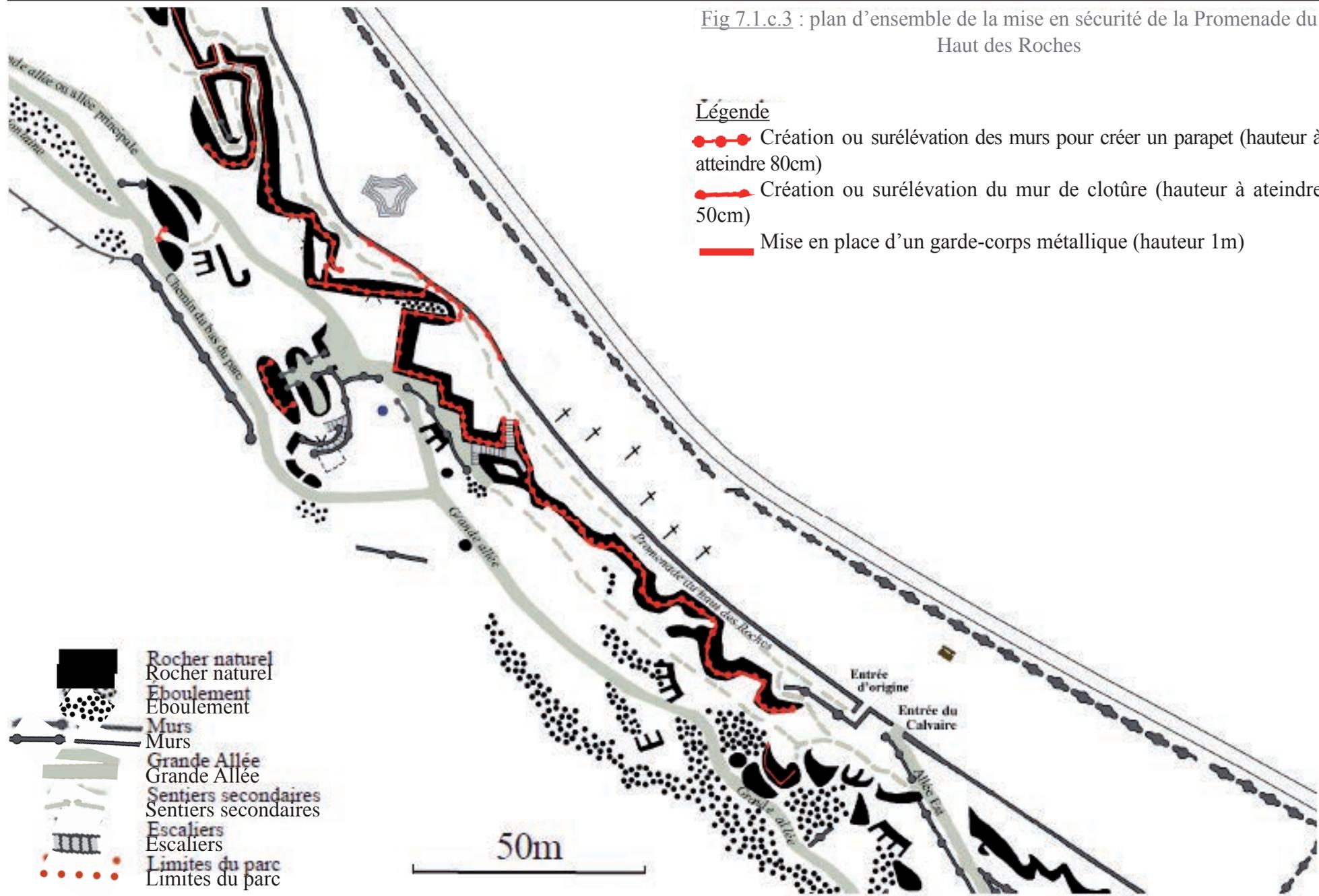
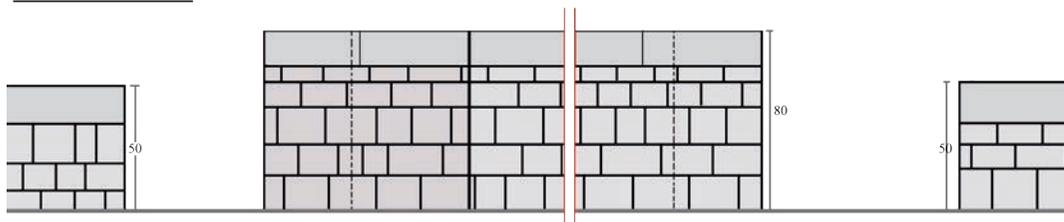


Fig 7.1.c.4 : principe de mise en sécurité du haut de la Grande Crevasse

ELEVATION



PLAN

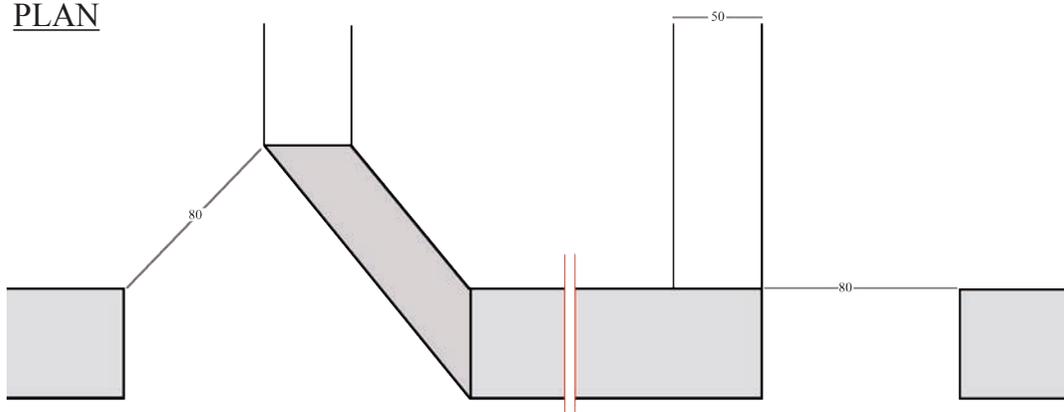


Fig 7.1.c.5 :
vue de l'extré-
mité du Cône
où il n'y a pas
de mur



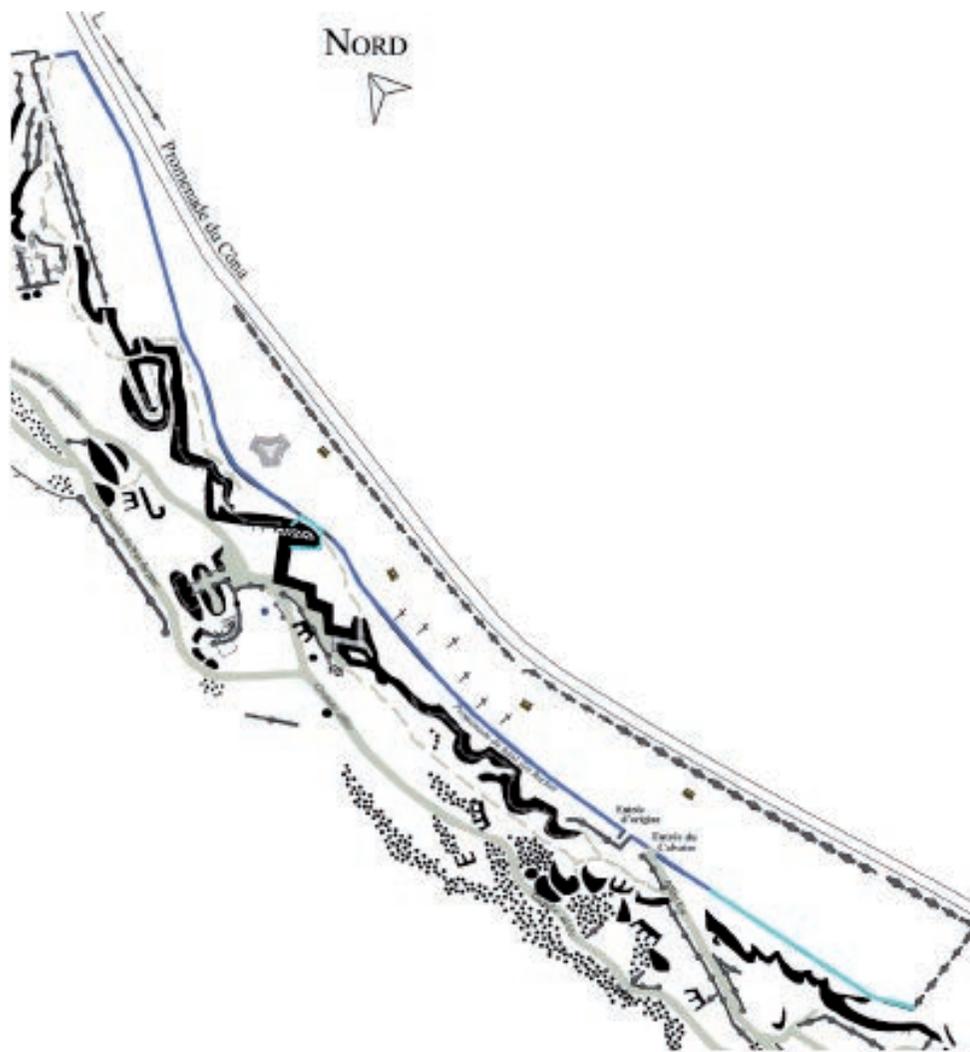
Fig 7.1.c.6 : vues
de la séparation
entre le Cône et le
Parc des Roches



En outre le Cône, de par sa position élevée, constitue un belvédère sur la vallée meusienne et sur le Parc des Roches. Il ne faut pas perturber la co-visibilité entre les deux espaces. Il serait donc plus judicieux de traiter l'intégralité des zones où le Cône et le parc se touchent en murs de pierre sèche, en jouant sur la hauteur :

- hauteur du mur 50cm au-dessus du sol pour les zones non dangereuses où le mur sert de frontière physique entre les deux espaces, comme par exemple le commencement du Cône, après le carrefour.
- hauteur du mur 80cm au-dessus du sol pour les zones dangereuses, essentiellement la zone au-dessus de la Grande Crevasse ou au bout du Cône.

Fig 7.1.c.7 : limite entre le Cône et le parc des Roches
Positionnement des murs selon leur hauteur



Légende

- Mur de 50cm de hauteur
- Mur de 80cm de hauteur

50m

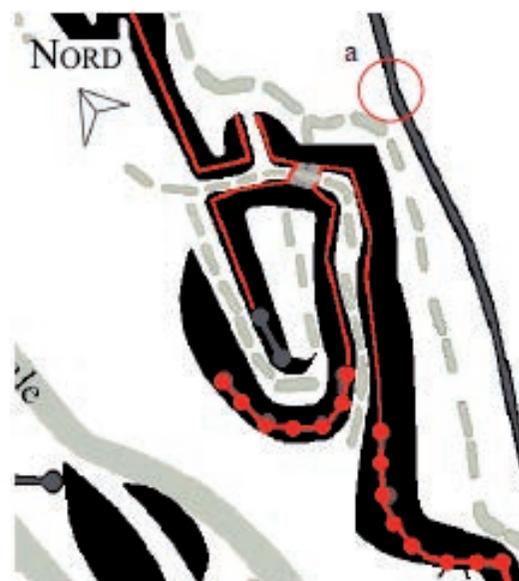
d. Le défilé

La partie haute du défilé est accessible depuis la Promenade du Cône, par une brèche du grillage. Cet accès est très dangereux car il n'y a aucune visibilité, surtout au printemps quand les herbes sont hautes et le visiteur peut très vite se retrouver au bord de la crevasse, sans s'en rendre compte. De plus, cet accès ne se justifie pas dans la promenade. Il faut impérativement occulter la brèche pour éviter tout accident (a sur le plan).



Fig 7.1.d.1 : vue de l'entrée menant à la partie haute du défilé

En outre, le bord du défilé est dangereux. La sécurisation du lieu passe par la mise en place du garde-corps évoquée dans la Partie 4.1 sur le défilé.



En dernier lieu, il faut réhausser le mur de soutènement de la terrasse pour qu'il assure en plus le rôle de garde-corps. Il faudra veiller à conserver l'appareillage utilisé par J.H. Mutel.

Fig 7.1.d.2 : plan de mise en sécurité du défilé

Légende

- Surélévation des murs pour créer un parapet (hauteur à atteindre 80cm)
- Mise en place d'un garde-corps métallique (hauteur 1m)

10m

e. Avertissements

Le Parc des Roches est un espace très dépaysant et plein de poésie. Mais il ne faut pas pour autant en oublier la sécurité des visiteurs. Si les aménagements présentés ci-dessus devraient limiter les accidents, il est indispensable de prévenir le public du danger qu'il peut courir en s'aventurant dans des zones interdites. En outre, il pourrait être judicieux, par exemple sur la plaquette de visite ou sur les panneaux d'information, d'indiquer les endroits où l'attention des promeneurs devrait être renforcée (en haut de la Roche Tremblante notamment).

7.2. La mise en valeur du site

a. Les entrées

* L'entrée principale - rue de la Monelle

L'entrée donnant sur le chemin de la Monelle est la plus visible, c'est l'entrée principale du parc. Pour lui redonner ce statut, il serait pertinent de remplacer le portail. De plus, un projet de remplacement a déjà été traité par le C.A.U.E. en 2002. Il comportait un portail en barreaudage de fers carrés et propose de couronner les piliers par un chapiteau en pierre taillée. Plan et élévation sont présentés dans l'Annexe N°4 (c.f. Fig 7.2.a.2).



Fig 7.2.a.1 : vue de l'actuel portail - entrée principale

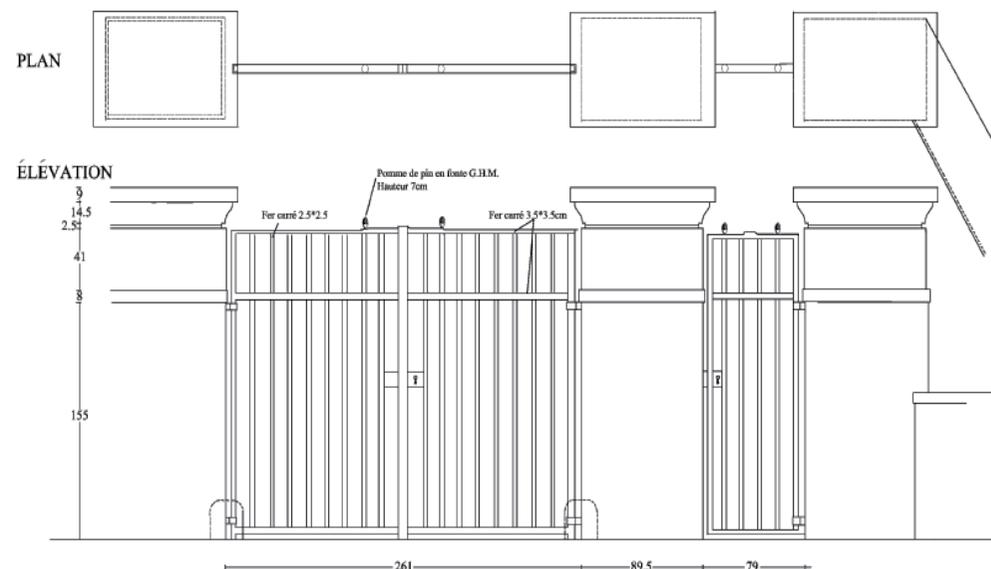


Fig 7.2.a.2 : projet de portail dessiné par le C.A.U.E.

* Entrée depuis Marie-Fontaine

L'entrée depuis l'aire de stationnement est celle qu'empruntent la plupart des visiteurs arrivés en voiture. Elle se doit donc d'être accueillante et informative. Pour ce faire, un panneau pourrait être installé à gauche de l'escalier.

De plus, les compteurs électriques gagneraient à être intégrés dans une armoire bardée en bois.



Fig 7.2.a.3 : entrée de Marie-Fontaine - simulation de mise en valeur

** Entrée Sud*

L'entrée Sud du parc est la plus discrète. En effet, c'est l'entrée qu'utilise majoritairement les habitués et les habitants de Bourmont. Elle trouve tout son intérêt en étant utilisée comme sortie du parc, si le visiteur décide d'emprunter la promenade du Cône pour revenir à son point de départ. Elle ne nécessite donc pour l'instant d'aménagement particulier.

** Entrées Est sur le Cône*

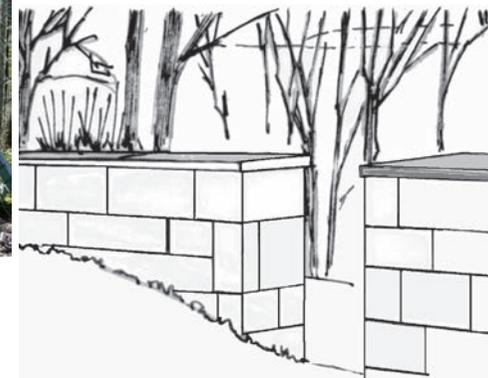
Deux entrées s'ouvriraient sur le Cône. L'entrée originelle du site, aujourd'hui bouchée, qui permettait d'accéder à la Promenade du Haut des Roches et celle appelée entrée Est qui dessert toute la partie Sud du parc. L'entrée originelle gagnerait à être réouverte. En effet, elle est mise en valeur par un jeu complexe de murs et ne nécessiterait pas de grosses interventions pour être réutilisable. Il suffirait d'ôter le grillage, de nettoyer les marches et de supprimer une partie du lierre pour la rendre à nouveau visible et praticable.



Fig 7.2.a.4 : vue de l'entrée originelle du parc - état actuel



Fig 7.2.a.5 : simulation de remise en valeur de l'entrée Est sur le Cône

** Entrée du carrefour du Cône*

Cette entrée est actuellement difficilement accessible. Elle permettait autrefois de gagner la partie haute du théâtre de verdure. Aujourd'hui, les murs se sont effondrés, la végétation a grandi et cet accès n'est plus emprunté. Sa réouverture est cohérente avec la remise en valeur de toute la partie Nord du parc. Il faut donc envisager de nettoyer la végétation et de remonter les murs avant de pouvoir la réemprunter.

Fig 7.2.a.6 : vue de l'entrée du carrefour du Cône



b. Les zones nécessitant des fouilles

Grâce aux plans de J.H. Mutel, il est possible de retrouver la composition de certaines zones du parc, comme par exemple celle de la Grande Loge du Pont. Néanmoins, tout le parc n'est pas représenté et certaines parties sont aujourd'hui difficilement lisibles. Pour mieux comprendre l'organisation générale du site et le valoriser au mieux, des fouilles seront nécessaires. Elles viseront à retrouver tout élément (pierres, barres métalliques, restes de murs, traces de cheminement...) qui pourraient amener des renseignements nouveaux. Toutes les zones décrites ci-après sont positionnées sur le PLAN N°9 : positionnement des zones à fouiller - Page 68.

Il faudra, préalablement à toute fouille, mettre en place un périmètre de sécurité au moyen, par exemple de rubalise et informer les visiteurs.

* Le défilé

Il faut rappeler que la restitution de la passerelle nécessite des fouilles préalables pour retrouver des éléments structuraux.

* Entre le théâtre de verdure et la Plate-forme des Loges

Cette zone est très embroussaillée mais l'on distingue assez facilement des murs. Il s'agit de comprendre l'organisation de l'espace et surtout de déterminer comment la circulation se faisait jusqu'au théâtre de verdure.



Fig 7.2.b.1 : zone entre le théâtre de verdure et la plate-forme des Loges.

* Avant le grand belvédère

La composition du grand belvédère et surtout le passage amorcé sous le ponceau ne se justifie que par la continuité qu'elle pourrait assurer dans la promenade. Il faut donc, dans cet espace, retrouver le passage entre la Plate-forme des Tilleuls et le ponceau ainsi que le chemin qui permettrait de rejoindre l'allée du bas du parc.



Fig 7.2.b.2 : zone sous la Roche des Enfants - passage vers le grand belvédère

* La Grande Crevasse

La S.H.A.B a conservé le plan de La Grande Loge du Pont. Pourtant, sur ce dernier, aucun détail ne fait allusion à de possibles constructions ou ornements dans la Grande Crevasse. Néanmoins, la présence d'une grande quantité d'éboulis pose question.

L'objectif des fouilles sera donc de trouver des éléments qui attesteraient l'existence de constructions.

* Sur les flancs de la Roche Fendue

Cette zone est dessinée à deux reprises sur les plans de J.H. Mutel. Néanmoins, l'étude du terrain laisserait supposer l'existence d'un escalier descendant le long de la Roche Fendue ainsi que celle d'une passerelle qui aurait enjambé la faille (présence de dalles plates au coeur de la faille)

Reste d'un escalier

Dalles plates



Fig 7.2.b.3 : vue du flanc Sud de la Roche fendue

L'objectif des investigations est de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse et d'apporter le plus d'éléments possibles pour assurer la restauration de cet espace.

* Le Jardin du Puits

La zone à fouiller se trouve à l'extrémité Ouest du Jardin du Puits. Elle présente des dénivellations assez étranges qui pourraient s'expliquer par le tracé d'un chemin et la présence d'un petit belvédère.

Les fouilles devront donc éclairer la composition de cet espace.

* La zone Sud

La zone Sud est aujourd'hui illisible à cause de la végétation qui l'encombre. Il semblerait pourtant qu'elle soit riche en constructions. Il serait alors intéressant de procéder à l'ouverture de cette zone, en nettoyant le sous-bois. Des fouilles archéologiques permettraient ensuite de déterminer les usages de cette zone et si J.H. Mutel l'avait réellement intégrée dans la promenade.

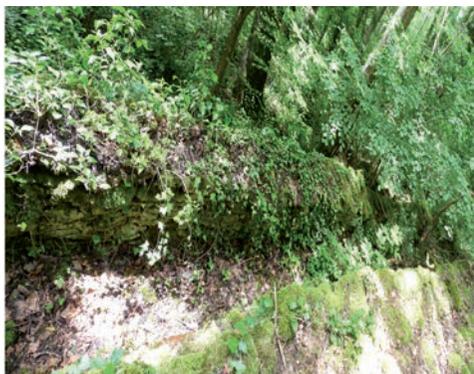


Fig 7.2.b.5 : vue d'une construction de la zone Sud

c. Le théâtre de verdure

Il est très important de nettoyer toute la zone au pied du théâtre actuellement de plus en plus envahie par la végétation qui cache complètement cet aménagement, notamment depuis la Grande Allée. Il s'agit de couper tous les baliveaux et arbustes pour dégager le mur de la cadole et

ainsi attirer l'attention du visiteur.

En outre, l'échelonnement des terrasses se justifie en partie par l'ouverture que cet espace amène sur le parc et sur le paysage. Or, actuellement, les arbres bouchent toutes les vues lointaines. Il faut réouvrir une fenêtre en coupant ou en élaguant certains arbres (c.f. [Partie 5](#) - Page 48).

Enfin, il est envisageable, sur la terrasse intermédiaire, actuellement peuplée de pervenches d'implanter quelques groupes de bulbes (jonquilles, narcisses, perce-neige, nivéoles etc...) afin de donner un peu de couleurs à cet espace.

d. La Grande Loge du Pont

J.H. Mutel a imaginé pour cet espace une composition centrée autour d'un cercle planté d'arbustes et de petits arbres. Il est sans doute illusoire de vouloir redonner à la loge son aménagement initial. Par contre, elle gagnerait à être débarrassée du marronnier d'Inde qui a poussé en plein milieu. La Petite Crevasse et le Saut de Loup seraient alors bien visibles.

Des plantations aléatoires et diffuses de bulbes printaniers et automnaux peuvent être envisagées afin de colorer davantage cet espace.

e. Le grand belvédère et le Jardin du Puits

* Le grand belvédère

1. Les deux flancs de la Roche Fendue, sous le belvédère, pourraient être nettoyés : les rochers déplacés, le lierre domestiqué...redessinaient les contours du rocher, le rendant encore plus impressionnant.
2. Une fois le passage du belvédère sécurisé (barres métalliques remplacées), il serait intéressant de dégager le passage au centre de la pierre fen-

due. Il est actuellement encombré de blocs de pierre. Le visiteur pourrait alors profiter de ce canyon : l'esprit pittoresque du site en serait renforcé car cet endroit est très impressionnant.

* La grande cadole

1. Le lierre fait partie intégrante de la composition, il faut surveiller sa croissance tout en le laissant retomber en cascade sur le mur de soutènement du Jardin du Puits.

2. Si la volonté est de retrouver le parc comme J.H. Mutel l'a conçu, il faut alors envisager de replanter des fruitiers comme il l'avait dessiné sur le plan. Mais ces plantations régulières apparaîtront très décalées par rapport au reste du parc. Il est donc plus judicieux de conserver cet espace tel qu'il est actuellement. On pourrait l'animer au printemps en plantant de façon dispersée des touffes de bulbes (jonquilles, narcisses, nivéoles et perce-neige).

f. La Plate-forme des Tilleuls

Cet espace forme un belvédère sur la partie basse du parc. Pour en profiter pleinement, il faut que le visiteur puisse s'approcher au plus près sans risque. Il serait donc judicieux de créer un muret de 80cm de haut, couronné d'une couverture à l'emplacement précisé ci-contre.

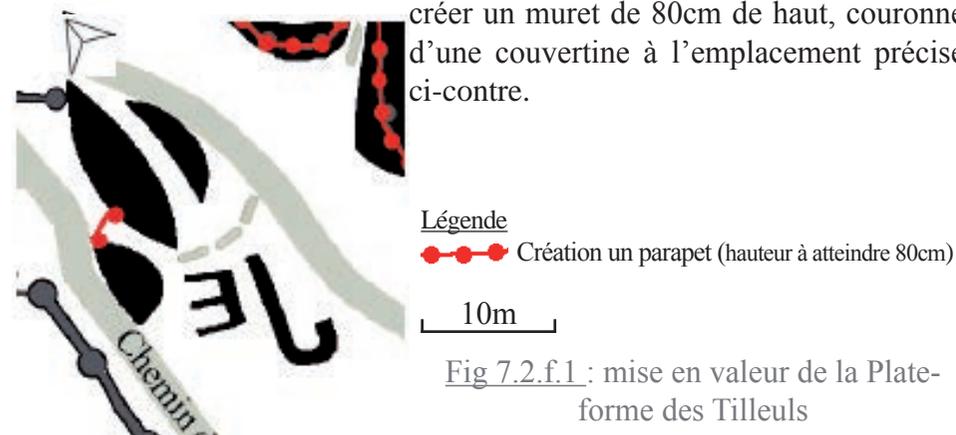


Fig 7.2.f.1 : mise en valeur de la Plate-forme des Tilleuls

Derrière l'arbre, réalisation d'un garde-corps



Fig 7.2.f.2 : vue de la partie basse de la Roche Brisée - positionnement du garde-corps à créer

g. La Promenade du Haut des Roches

Il y avait autrefois un cimetière sur le Cône : il a aujourd'hui entièrement disparu mais une stèle surmontée d'une croix en pierre subsiste sur la Promenade du Haut des Roches. Elle jonche actuellement le chemin (elle est positionnée sur le Plan N°9 - Page 68).

Il conviendrait de la redresser en l'appuyant sur le mur du Cône.

Fig 7.2.g.1 : vue de l'ancienne stèle

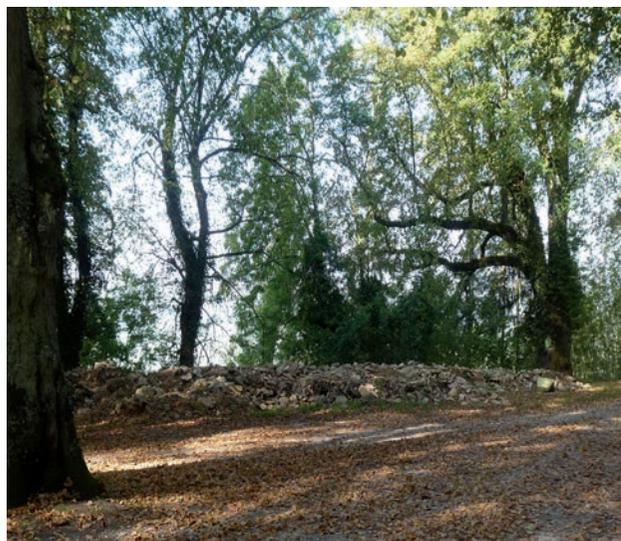


La redétermination de Marie-Fontaine

Cet espace situé dans la partie Ouest est ombragé par de nombreux et vénérables tilleuls dont certaines branches basses ne permettent pas de profiter des vues sur le paysage haut-marnais. Il serait donc pertinent de procéder à une légère taille et à un toilettage afin de réouvrir quelques cônes visuels qui agrémenteraient cet espace.



Fig 7.2.h.1 : vue du possible panorama depuis Marie-Fontaine



En outre, une partie de l'espace est occupé par un tas de déblais. Pour redonner au site tout son intérêt, il serait judicieux de supprimer ce dépôt ou tout moins de l'arasé au niveau du sol.

Fig 7.2.h.2 : vue du tas de déblais

7.3. La valorisation touristique du site

a. Indiquer et renseigner

Le Parc des Roches est unique en son genre en Haute-Marne et ne possède très probablement que fort peu d'équivalent en France, mais il est aujourd'hui difficilement repérable au sein du bourg. Pour attirer les visiteurs et leur permettre de s'orienter, il serait judicieux d'installer un panneau au carrefour avec la rue du Général Leclerc et la voie communale dite chemin de la Monelle. Pour ne pas multiplier les supports, il serait pertinent de profiter du mât portant le panneau de la promenade du Cône. Peut-être qu'un panneau supplémentaire installé au croisement entre la rue du Faubourg de France et la rue Albert Chaput inciterait plus de visiteurs à gagner le parc.

En outre, il faudrait indiquer aux automobilistes la possibilité de se stationner sur le parking de Marie-Fontaine pour éviter que trop de voitures ne se garent le long de la promenade du Cône. Si la majorité des visiteurs arrivent par l'entrée basse du parc, il serait intéressant d'y placer un troisième panneau d'information, présentant par exemple le plan du parc et les circuits possibles.

b. Informer pendant la promenade

A l'heure actuelle, le visiteur est livré à lui-même durant sa promenade dans le parc. Une brochure disponible en mairie et facilement diffusible (format A4) leur permettrait de profiter au maximum de cet espace, de le comprendre et aussi de s'en méfier. Une ébauche de document est présentée après.

Cette plaquette présente un bref historique du parc, propose des circuits possibles et décrit les fabriques rencontrées.

L'histoire du parc

Initialement, le Parc des Roches est une carrière de pierre joutée par des jardins vivriers. En 1759, un entrepreneur en maçonnerie, Paul Thévenin dit Lajeunesse, ouvre sur le site une école de taille de pierres. Les apprentis vont alors créer des murs, des arches ou des niches, disséminés le long de la falaise.



La Petite Loge

En 1817, Joseph Hyacinthe Mutel (1772-1859) achète la première parcelle du futur Parc des Roches. Cet enfant de Bourmont, géomètre de formation et homme politique (conseiller municipal puis maire de 1840 à 1849) a toujours été fasciné par cet espace naturel si particulier. Pendant trente ans, il n'aura de cesse de racheter les parcelles voisines pour

aménager un parc pittoresque ouvert sur la vallée meusienne et peuplé de fabriques en pierres sèches.



La grande cadole

A la mort de Hyacinthe Mutel, le 15 janvier 1859, ses héritiers vont conserver le parc mais sans l'entretenir. La commune bourmontaise rachète l'ensemble en 1991 et l'ouvre au public.

Enfin, en 2009, l'intérêt historique et paysager du parc lui a valu d'être classé au titre de la loi sur les sites.

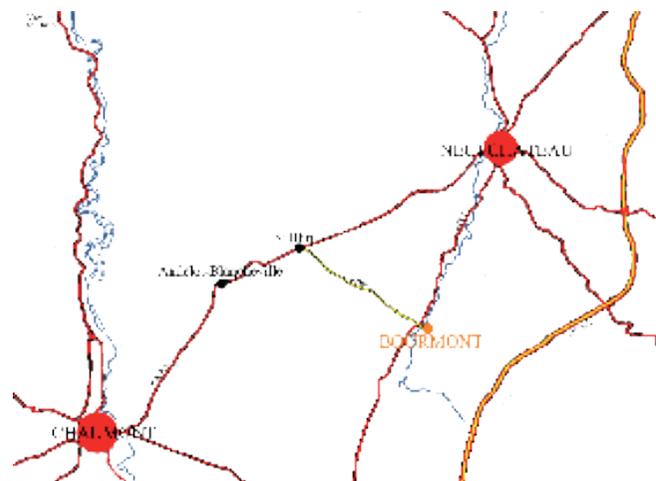
Le pittoresque

Au XVIII^{ème} siècle, ce mot appartient au registre de la peinture, il qualifie alors un paysage susceptible de fournir un sujet de composition picturale. Lorsqu'à la fin de ce siècle, la sensibilité réclame des jardins plus naturels, on se tourne vers des peintres, tel Hubert Robert (1733-1808) pour dessiner les parcs et les jardins. Les fausses ruines, les essences exotiques et les constructions de fantaisie appelées « fabriques » qui les ornent, trahissent souvent une nature largement retravaillée. Cinquante ans plus tard, la peinture abandonne ces artifices et s'attache à représenter des vues pittoresques naturelles. Cette recherche d'une nature authentique débouche sur une valorisation des paysages sauvages : la mer, la montagne ou la forêt attirent les artistes du mouvement naturaliste puis ceux de l'Impressionnisme.

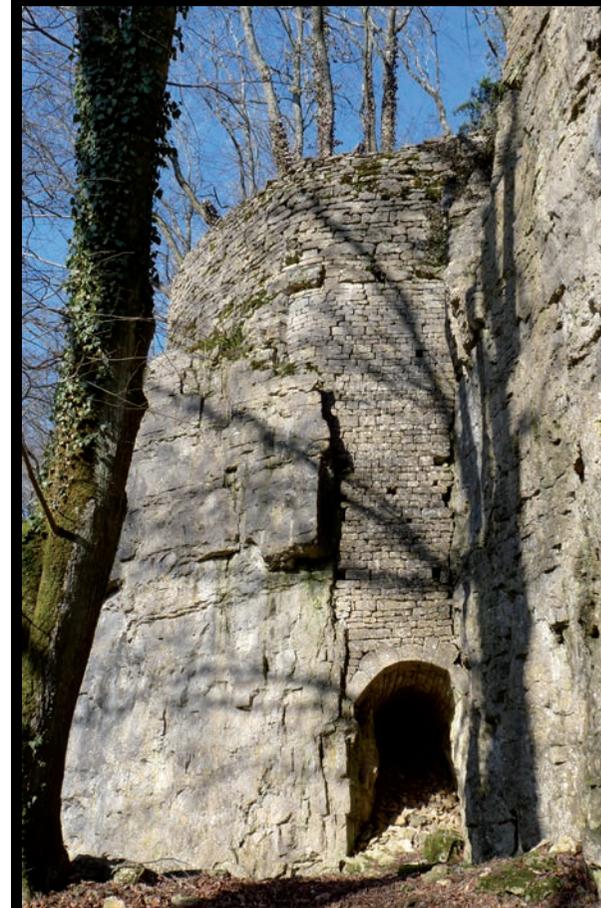
A leur suite, les amateurs de sites pittoresques découvriront les rivages maritimes, les hauts sommets ou plus modestement les promenades en forêt, initiant les premiers pas du tourisme.

Pour venir à Bourmont

Depuis Neufchâteau : 23km par la R.D. 74
Depuis Chaumont : 48km via Andelot-Blancheville, S' Blin et la R.D. 674.



Bourmont



LE PARC DES ROCHES

Le parc

Trois niveaux de promenade

- la Promenade du Haut des Roches passe au sommet de la falaise et longe le Cône !
 - la Promenade du pied des Roches est dominée par la falaise calcaire
 - la Grande Allée traverse la partie basse du parc
- Les ! signalent les endroits dangereux du parc où il est recommandé d'être particulièrement vigilants.



● **Le théâtre de verdure**
Cet espace s'articule autour de trois niveaux s'ouvrant sur le parc et offrant des vues lointaines.

● Le défilé !

Le chemin passe au coeur de cette profonde et impressionnante crevasse. A l'entrée, la sente de droite permet de gagner la terrasse haute du défilé puis la Promenade du Haut des Roches.



● **La plate-forme des loges**, composée de la Grande et de la Petite Loge.



A noter sur la Grande Loge, deux appareillages de pierre différents : en haut, époque de J.H. Mutel, en bas : travail des apprentis tailleurs.

● **La Grande Loge du Pont**
Composé du Saut de Loup et de la Petite Crevasse, cet espace a été aménagé en 1831.



● Le grand escalier

Hyacinthe Mutel a profité d'une profonde faille dans la falaise pour aménager un escalier. Il permet de rejoindre la Promenade du Haut des Roches.



● Le grand belvédère

Aménagé sur la Roche Fendue, ce belvédère s'ouvre sur la vallée meusienne. Il est jouté par la grande cadole, construite peu après 1830 et imaginée par Hyacinthe Mutel.



● ! La Roche Tremblante

Bloc détaché de la falaise, ce rocher surplombe un sentier du parc. Hyacinthe Mutel a aménagé sur son sommet un impressionnant belvédère.



Les cadoles

Ces petits abris en pierre sèche servaient à ranger des outils ou à se protéger des aléas climatiques. Certaines ont été aménagés par J.H. Mutel, certaines préexistaient à son intervention. **Trouvez-les !** Il y en a six au Parc des Roches.



Légende

- allée principale - cheminement facile
- sentiers secondaires - cheminement plus difficile
- points de vue

8. Les utilisations du site

8.1. Les voies d'escalade

Les voies d'escalade ont été petit à petit aménagées dans le parc depuis 1991. Elles sont surtout situées dans la partie Nord, non loin du grand belvédère. Elles sont aujourd'hui au nombre de six (c.f. [PLAN N°10a](#) - Page 75 : positionnement des voies d'escalade du parc) :

- la première est installée sur la face Ouest de la Roche des Enfants
- la seconde se situe au débouché du défilé non loin de la Plate-forme des Loges
- la troisième occupe tout l'angle de la falaise, entre la Grande Loge et le défilé dans lequel, on trouve des pitons à 1.5 voire 2m vers l'intérieur.
- la quatrième s'étale entre la Grande Loge et la Petite Crevasse.
- enfin, la dernière se tient sur la paroi rocheuse au Sud du Saut de Loup.

Ces voies d'escalade sont matérialisées par des pitons insérés dans le rocher qui permettent aux grimpeurs de sécuriser leur ascension.

Parmi elles, certaines sont installées sur des constructions contemporaines de J.H. Mutel. C'est notamment le cas autour de la Plate-forme des Loges ou de la Grande Loge du Pont. Si il est difficile d'assurer que c'est l'installation des pitons qui a fragilisé la faille maçonnée, il est toutefois certain que l'implantation de certains pitons



Fig 8.1.2 : vue d'un piton

laisse supposer que les grimpeurs prennent appui sur les maçonneries au risque de contribuer à leur dégradation.



Fig 8.1.3 : l'implantation des pitons implique que les grimpeurs prennent appui sur la fabrique.

Il serait donc pertinent de fermer les voies N°3 et 4 ainsi que la N°2 car un mur en pierre sèche devra être construit à cet endroit. La voie N°5 peut être conservée à condition qu'elle soit limitée à hauteur du rocher naturel. Le mur en pierre sèche qui la surplombe ne peut en effet supporter un tel usage. En ce qui concerne les parties des voies N° 2 et 3 qui s'enfoncent dans le défilé, il serait plus prudent d'y interdire l'escalade en supprimant les pitons qui y incitent.

Il resterait donc trois parois accessibles et utilisables (c.f. [PLAN N°10b](#) : proposition de fermeture et de maintien des voies d'escalade)

8.2. Un conservatoire de l'art de la pierre sèche

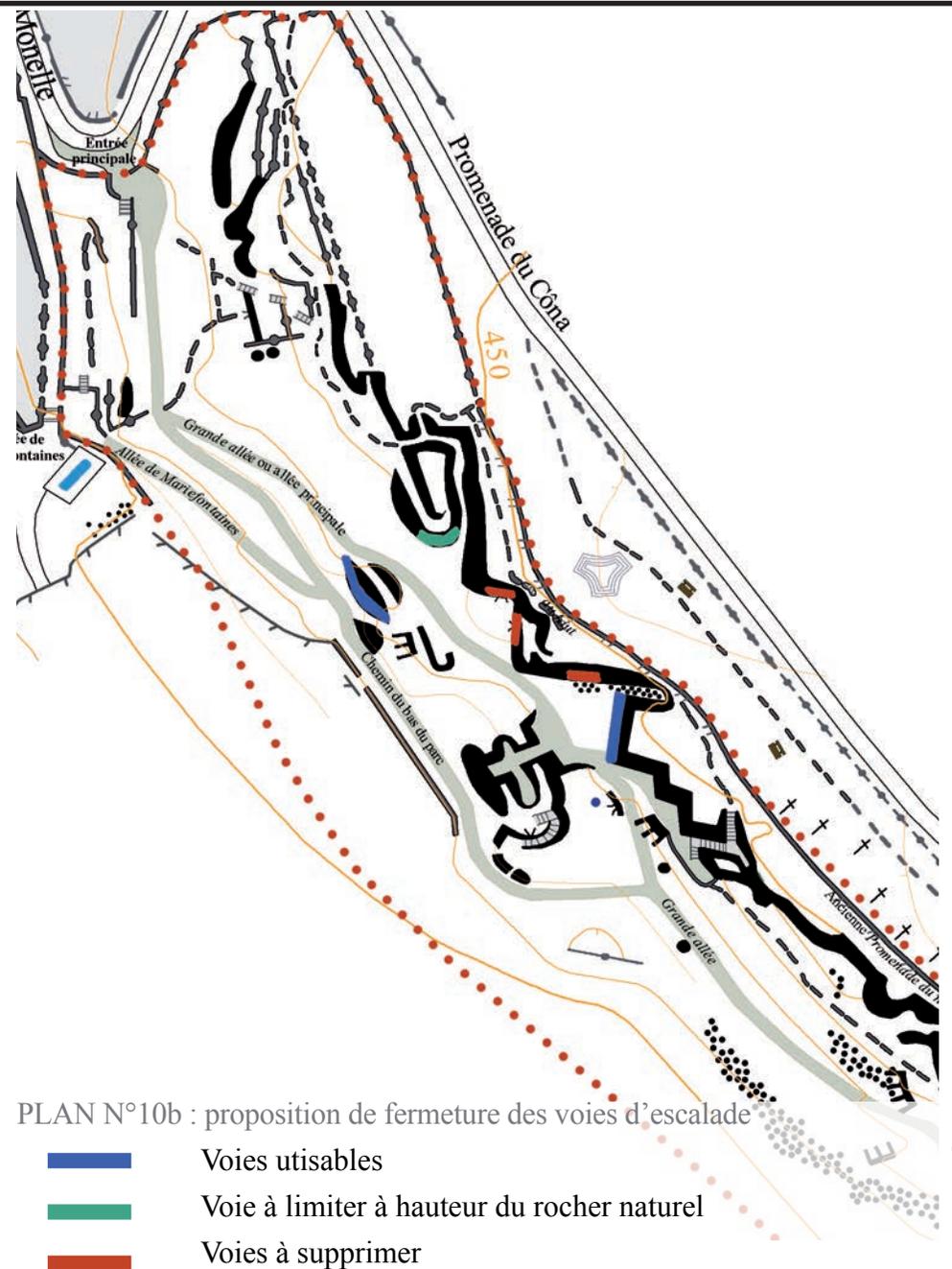
Le Parc des Roches est remarquable par la profusion des fabriques utilisant la pierre sèche ainsi que par l'état général de conservation de ces édifices.

Il serait donc intéressant d'utiliser cet espace comme une référence en matière de construction en pierre sèche. Le parc pourrait alors servir comme chantier école : encadrés par des professionnels, des stagiaires



Fig 8.1.1 : PLAN N°10a : positionnement des voies d'escalade

- 1. sur la Roche des Enfants
- 2. sur les parois du défilé
- 3. autour de la Plate-forme des Loges
- 4. autour de la Grande Loge du pont



PLAN N°10b : proposition de fermeture des voies d'escalade

- Voies utilisables
- Voie à limiter à hauteur du rocher naturel
- Voies à supprimer

ou élèves pourraient apprendre cette technique autrefois très utilisée en Haute-Marne. Les apprentis pourraient s'exercer sur les linéaires de murs accessibles facilement tandis que les interventions plus délicates et plus dangereuses (Petite Crevasse, reprise de la Petite Loge...) et nécessitant un réel savoir-faire seraient confiés à un ou des professionnels tel Guillaume Bertrand maçon-tailleur de pierres installé à Eriseul (4, rue du Prieuré, 52 210 ERISEUL) qui a mené à bien de nombreux chantiers de pierre sèche en Haute-Marne.

L'ampleur et le caractère particulier de ces travaux justifieraient la mise en place d'une formation spécifique.

8.3. Diverses manifestations

Le parc est un espace complètement dépaysant où l'imagination est libre. Il se prêterait donc parfaitement à diverses manifestations :

- des sons et lumières tels les mises en lumière sur la musique «Nuits d'été» d'Hector Berlioz qui eurent lieu le 22 août 1998.
- des visites nocturnes aux flambeaux ou balisés par des lumignons.
- peut-être même des concerts, projections extérieures ou représentations théâtrales.

Il faut néanmoins que ces manifestations, surtout celles ayant lieu à la nuit tombée, soient facilement accessibles par la Grande Allée et depuis Marie-Fontaine. Ces sentiers sont larges, aisément balisables et faciles à emprunter. Le Jardin du Puits ou la Grande Loge du Pont sont au coeur du parc, ce sont des espaces dégagés qui pourraient être utilisés sans contraintes particulières.

9. Le phasage des travaux

9.1. Travaux d'urgence

Les premières interventions à envisager sont les travaux de mise en sécurité du site ainsi que ceux visant à sauvegarder certaines fabriques :

Fabriques	Maçonnerie	Intervention sur le végétal	Autre	Page
théâtre de verdure	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre la maçonnerie de la cadole (mur du fond et voûte) - Reconstruire le mur de la première terrasse (mur d) - Consolider l'escalier N°2 	- Abattre les arbres mettant en péril les murs		17
défilé	- Assurer la stabilité des murs de soutènement		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en sécurité la partie haute du défilé par la mise en place d'un garde-corps métallique - Fermer l'accès à la partie supérieure (brèche du grillage) - Sécuriser le passage en supprimant les blocs en déséquilibre 	44
Plate-forme des Loges	- Démontez et reconstruire la partie haute de la Petite Loge			21
Grande Loge du Pont	- Reconstruire le parement extérieur de la Petite Crevasse		- Mettre en sécurité la partie haute de la Grande Crevasse	23
grand belvédère - grande cadole	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les désordres de maçonnerie de la grande cadole (mur et voûte) - Reconstruire le mur extérieur de la grande cadole - Mettre en sécurité la terrasse du grand belvédère - Surveiller l'état du ponceau - Repositionner les marches instables de l'escalier semi-circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Abattre l'arbre responsable de l'écroulement du mur de la grande cadole - Éclaircir le lierre sur le garde-corps du grand belvédère 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'état des barres métalliques soutenant les dalles du belvédère et les remplacer si nécessaire - Remplacer les renforts métalliques du linteau de la grande cadole 	26

TRAVAUX D'URGENCE - SUITE				
Fabriques	Maçonnerie	Interventions sur le végétal	Autre	Page
grand escalier	- Reprendre la portion de mur à droite de la 1 ^{ère} volée ainsi que le mur d'appui de cette volée - Repositionner toutes les marches instables			29
Roche Tremblante			- Mettre en sécurité la partie haute et purger le site des blocs en équilibre	47
Promenade du Haut des Roches	- Mettre en sécurité en reprenant le garde-corps en pierre sèche	- Nettoyer les zones envahies par la végétation		34 et 57
Crevasse maçonnée	- Reprendre la partie droite du pied de la crevasse			35
Cadoles 1. Cadole N°2	1. Reprendre les désordres de maçonnerie et vérifier l'état de la couverture			30
2. Cadole N°4	2. Reprendre le jambage droit			32

9.2. A très court terme

	Objectif	Intervention	Page
	Préserver les constructions	-supprimer les pitons des voies d'escalade	74
Valoriser le Parc des Roches	Mieux accueillir et informer les visiteurs	- Création d'une plaquette de visite - Aménagement de l'aire de stationnement - Remise en valeur des entrées	71 71 65

9.3. A moyen terme

Il s'agit surtout des interventions de restauration des murs dégradés et de remise en valeur des espaces.

Zones d'intervention	Maçonnerie	Intervention sur le végétal	Autre	Page
Grande Loge du pont	- Reconstruire la petite faille maçonnée			22
théâtre de verdure	- Reprise du mur c en entourant l'arbre			17
défilé	- Recréer la passerelle entre le haut des Roches et «l'île»	- Éclaircir l'accès à «l'île» (accès par l'entrée Nord du défilé)		43
jardins vivriers - cadole N°2	- Reconstruire la faille maçonnée	- Dégager l'accès à la cadole	- Nettoyer l'intérieur de la cadole	30
cadoles N°3 et 5	- Reconstruire la couverture de la cadole	- Nettoyer le chemin d'accès		31 et 33
murs et escaliers (hors composition)	- Reprise des désordres de maçonnerie	- Abattre les arbres gênants et nettoyer le lierre	- Mettre en place une formation pierre sèche	37 à 40
Roche Tremblante			- Faciliter l'accès à la partie supérieure en installant une marche	46
réouverture des vues		- Couper et toiletter les arbres dans les cônes visuels		50
Remise en valeur des espaces 1. théâtre de verdure 2. défilé 3. Grande Loge du Pont 4. grand belvédère - Jardin du Puits 5. La Plate-forme des Tilleuls	5. Créer le garde-corps	1. Nettoyer toute la partie basse du théâtre pour le rendre plus visible 3. Couper le marronnier d'Inde 4. Nettoyer la zone entre le grand belvédère et la Plate-forme les Tilleuls	2. Dégager quelques blocs dans le passage	69 69 69 70
Végétation (hors composition)		- Toiletter les arbres et supprimer les souches		57
Murs et escaliers (hors composition particulière)	- Reprendre les désordres de maçonnerie et réparer les escaliers			37 à 40

9.4. A long terme

Il s'agit de valoriser le parc au point de vue touristique et de mieux comprendre son aménagement

	Objectifs	Interventions	Page
Pour l'ensemble du parc	Conserver le parc en bon état et assurer la lisibilité des espaces	Vérifier régulièrement l'état des maçonneries et limiter l'expansion de la végétation	
Zones à étudier 1. Saut de Loup 2. zone entre la Plate-forme des Loges et le théâtre 3. zone Sud 4. Jardin du Puits 5. la Roche Fendue	1. Déterminer si les éboulis sont issus d'une fabrique effondrée 2- 4-5. Tenter de retrouver la composition de cette zone 3. Comprendre l'usage de cet espace	1. Dégager les pierres 2. Nettoyer la végétation 3. Dégager les pierres et nettoyer la végétation 4. Faire des fouilles pour retrouver des traces d'éventuelles maçonneries	67 et 68
Utiliser le parc pour promouvoir Bourmont	Continuer à participer à diverses manifestations (Visiter un Jardin...) et en organiser au sein du parc		76
Remise en valeur des espaces 1. La Promenade du Haut des Roches		1. Déplacer ou redresser la stèle oubliée	70

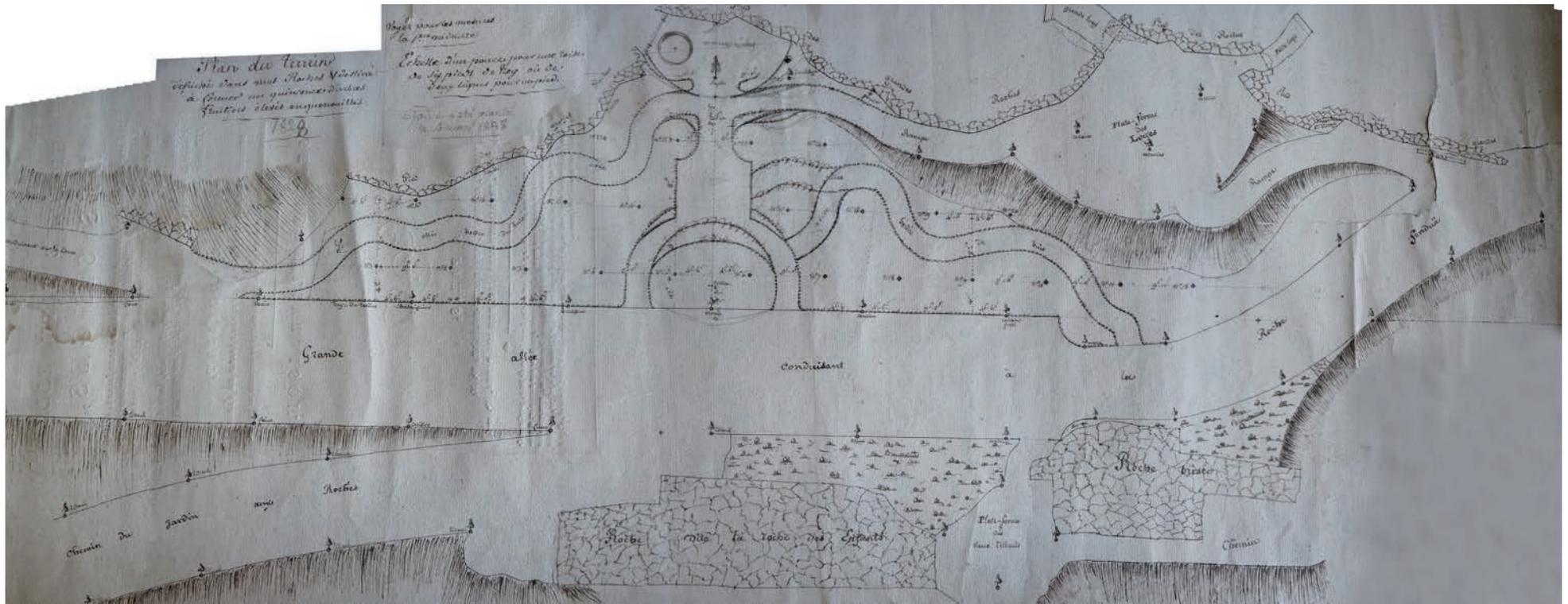


Le Parc des Roches a été imaginé par un paysagiste brillant, largement inspiré par le goût du pittoresque au début du XIX^{ème} siècle. Hyacinthe Mutel a créé un parc agréable dans un site que rien ne prédestinait à accueillir un jardin d'agrément. Au fil des pas, la promenade devient une véritable incitation au voyage et à l'évasion de l'esprit.

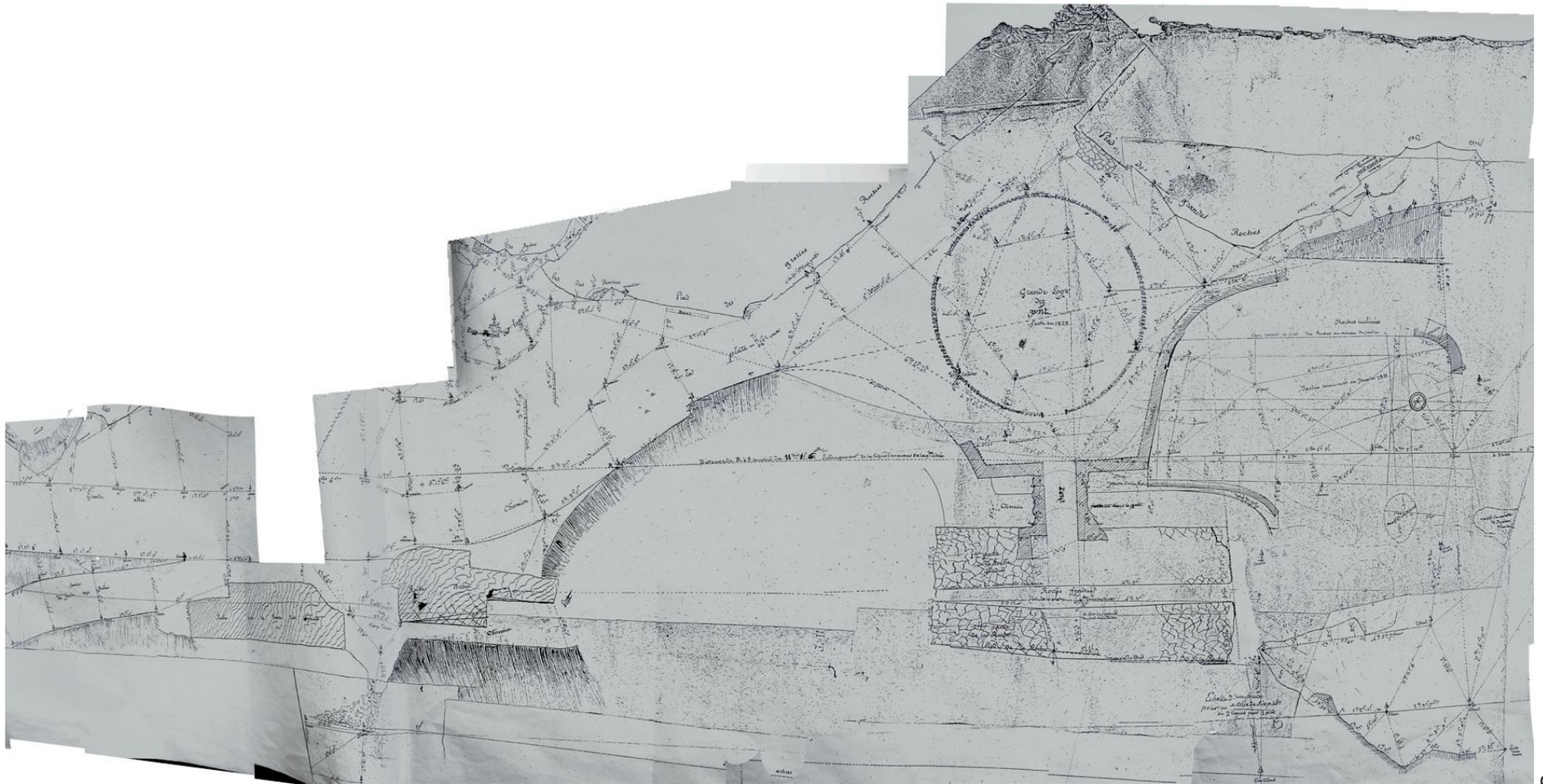
Le grand nombre des constructions en pierre sèche et le soin apporté à la composition le rendent unique en Haute-Marne. Ce témoignage précieux doit être préservé aussi bien pour le plaisir qu'ont les visiteurs à le parcourir que pour son intérêt historique et esthétique.



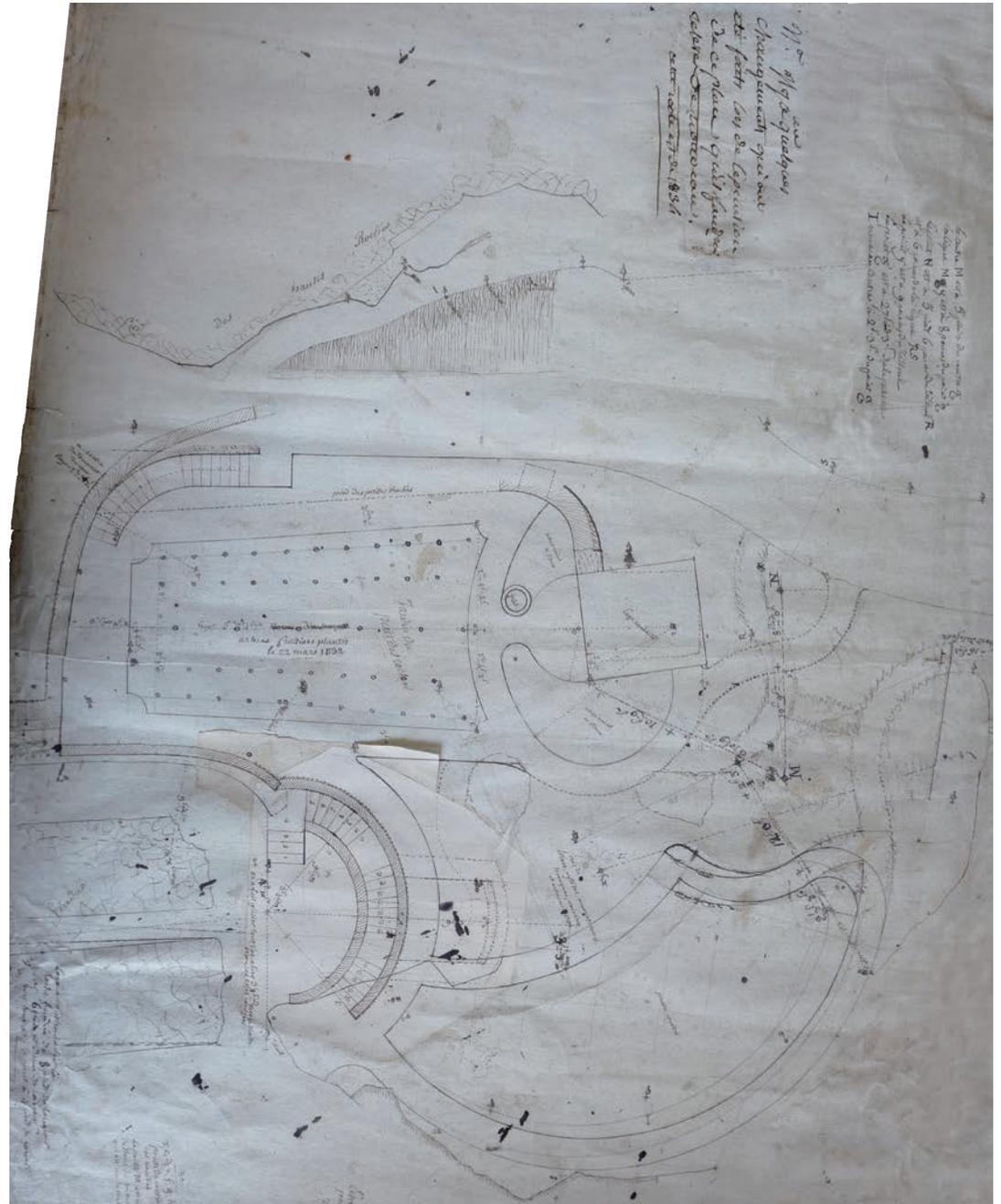
Annexe N°2 : plan d'aménagement du jardin de la Plate-forme des Loges



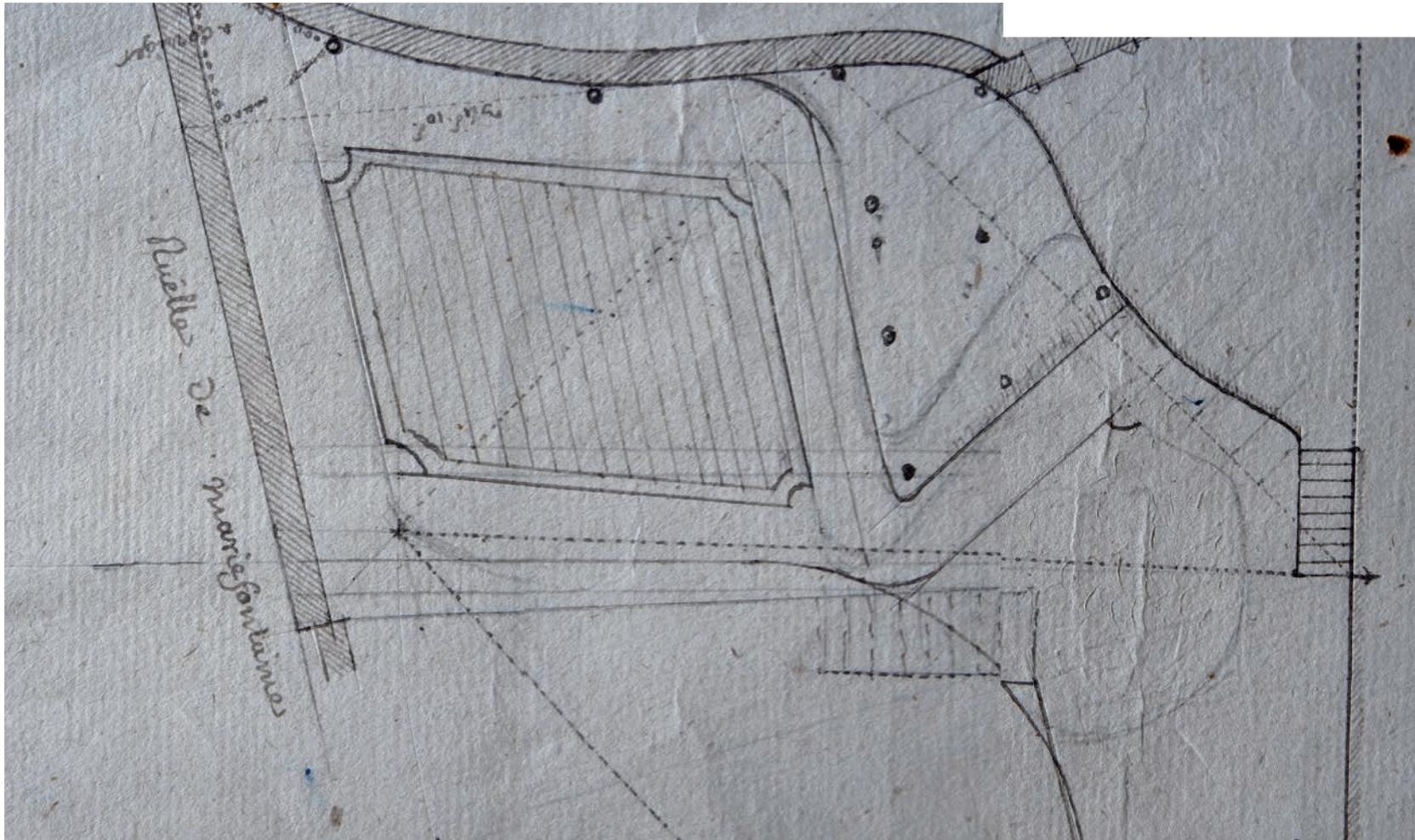
Annexe N°3-1 : plan d'aménagement du grand belvédère, de la grande loge du pont et du jardin du puits



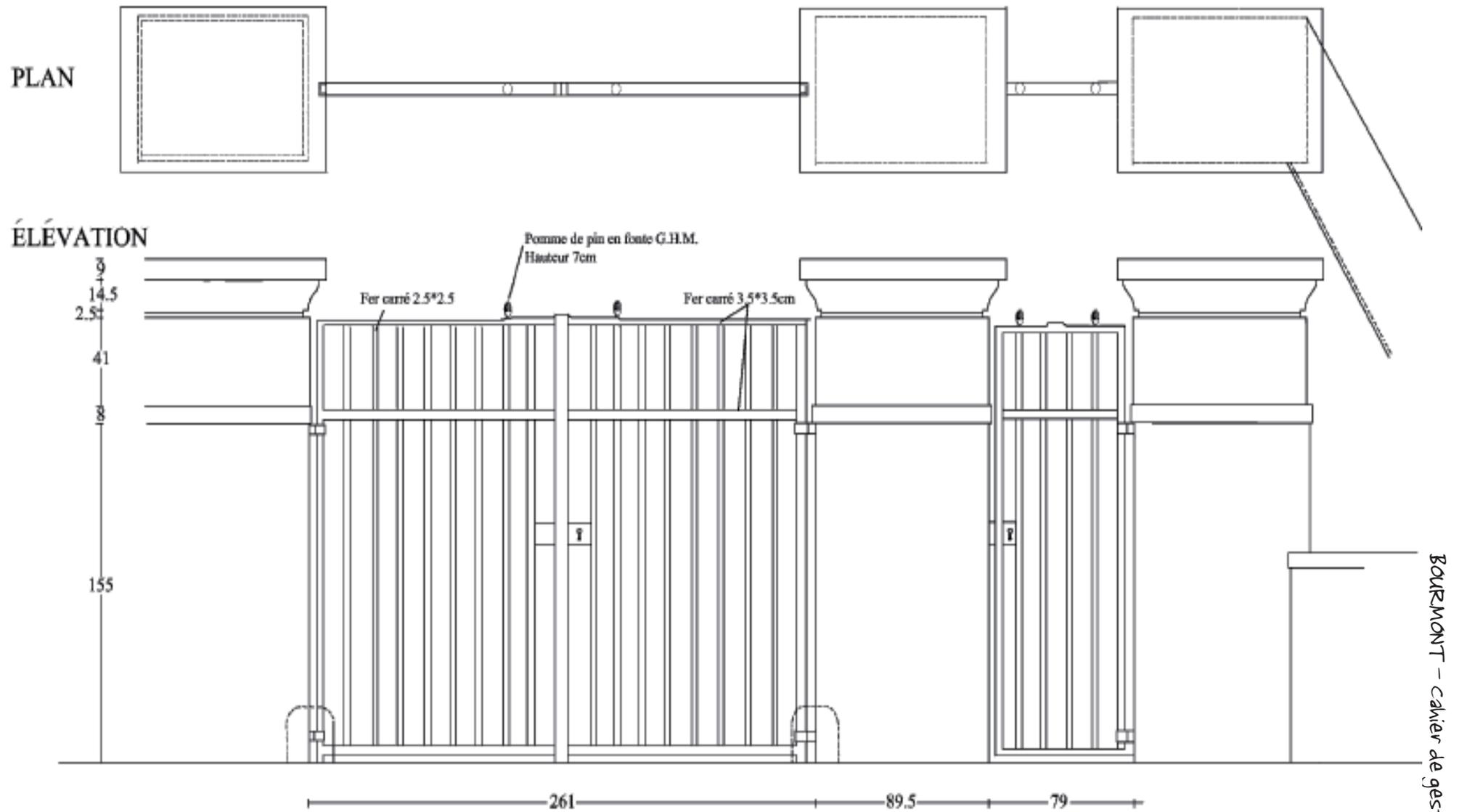
Annexe N°3-2 : plan d'aménagement du grand belvédère, de la grande loge du pont et du jardin du puits - deuxième version



Annexe N°4 : plan d'aménagement du jardin de Marie-Fontaine



Annexe N°5 : proposition d'un portail en fer plein pour l'entrée principale



Bibliographie

OUVRAGES

Collectif, *Bourmont*. Édition Dominique Guéniot, collection Itinéraire du patrimoine, 2002, 48p

M. LECHIEN, *Parcs et jardins en Champagne-Ardenne*. Édition Castor et Polux, 2008, 160p

J.M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Architecture, méthode et vocabulaire*. Édition du Patrimoine, 6^{ème} édition de 2007, 622p

P.COSTE, C.CORNU, D.LARCENA, R.SETTE, *Pierre sèche*. Editions le bec en l'air, 2008, 163p.

P.COSTE, P.MARTEL, *Pierre sèche en Provence*. Les Alpes de Lumière N°89/90, 1986, 90p.

SITES INTERNET

- Association des Bâisseurs en Pierre Sèche (A.P.B.S) :

- Centre d'Étude et de Recherche sur l'Architecture Vernaculaire (C.E.R.A.V), dirigé par Christian LASSURE : www.lespierreseches.com

A noter qu'une grande partie des articles publiés sur Wikipédia (France) sont de sa plume.

- <http://pierreseche.over-blog.com>

Glossaire

Assise : rang de pierre de même hauteur.

Boutisse : demoiselle très profonde qui ancre le parement dans l'épaisseur du mur.

Trou de boulin : trou laissé dans la maçonnerie après la dépose des boulines. Le boulin est une pièce de bois fixée perpendiculairement dans la maçonnerie pour maintenir un échafaudage.

Cadole : abri de pierre sèche permettant aux jardiniers ou aux promeneurs de se réfugier en cas d'intempéries ou de se protéger du soleil

Contre-boutisse : pierre longue sans face relayant une boutisse dans l'épaisseur du mur.

Coup de sabre : superposition de joints verticaux par défaut de croisement des pierres de lit en lit. Ils désolidarisent les éléments du mur et créent des problèmes structurels.

Demoiselle : pierre régulière et profonde possédant une face suffisamment belle pour être mis en avant dans le parement. Cette «face» n'est pas forcément un rectangle ou un carré. Selon le type de pierre, la façon de construire ou la nature du chantier (mur, cabane...), elle pourra être triangulaire, polygonale...

Avec deux belles faces, une demoiselle peut devenir une pierre d'angle.

Encorbellement : les coupes en encorbellement ne nécessitent pas de coffrage. Les pierres sont disposées horizontalement (ou même légèrement penchées vers l'extérieur pour empêcher les entrées d'eau). Chaque rang avance sur le précédent, guère plus que sa propre épaisseur, sauf pour les tous derniers rangs. Les pierres étant soigneusement croisées, les rangs deviennent

solidaires les uns des autres.

Fabrique : construction fantaisiste que les peintres de paysage inventaient - fabriquaient - et introduisaient dans leurs tableaux afin de les rendre plus piquants, d'en augmenter le pittoresque. Le terme s'appliquera rapidement à l'art des jardins dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle.

Face : côté plat et relativement plan visible dans le ou les parements d'un ouvrage de maçonnerie.

Fruit : un mur est soumis à des forces de déjètement exercées par la terre et l'eau dans le cas d'un mur de soutènement ou par son propre poids (mur de clôture). Pour les contrecarrer, on donne à chaque parement un décalage entre le pied du mur et son faîte. Autrement dit, dans la plupart des cas, les murs ne doivent pas être verticaux mais obliques.

Hérisson : couche de fondation nécessaire si le sol est mal drainé ou trop meuble. Elle est constituée de petites pierres très serrées, posées verticalement ou obliques. Cette couche se doit d'être compacte et dense.

Laves : le mot désigne ces grandes dalles de pierres plates, convenant pour les toitures.

Lierre arborescent : il s'agit de la forme adulte du lierre. Quand ce dernier ne peut plus grandir et s'épancher sur son support, il change de forme : les tiges grossissent, les feuilles s'arrondissent, les crampons disparaissent et la plante fleurit et fructifie.

Lit : la sédimentation donne un sens aux roches sédimentaires. Posée horizontalement, c'est-à-dire en respectant son lit, une pierre est beaucoup plus résistante à la compression.

Massacan : demoiselle trop lourde pour être montée sur le mur. Elle sera réservée pour les rangs du bas du mur.

Mur d'échiffre : mur dont le faîte porte le limon ou les bouts des marches d'un escalier.

Pantoufle : gros espace vide laissé par deux demoiselles qui ne peuvent être serrées l'une à l'autre à cause, par exemple d'une bosse. Mieux vaut alors les retailler pour bien les rapprocher. Une pantoufle laissée dans un mur met en danger la solidité de l'ouvrage.

Parement : face visible d'un mur, qu'elle soit unique (soutènement) ou double (mûr de clôture).

Patate : pierres informes, petites ou moyennes, utilisées pour caler les pierres dans l'épaisseur d'un mur.

Piédroit : montant d'une ouverture (fenêtre, porte). On leur réserve de belles pierres, souvent retaillées, assez longues pour se chaîner entre elles, et se marier profondément avec le mur.

Ponceau : ouvrage de maçonnerie, parfois voûté, permettant le franchissement de ravins ou d'étroits cours d'eau.

Sublime : concept esthétique qui désigne une qualité d'extrême amplitude ou force qui transcende le beau. Le sublime est lié au sentiment d'inaccessibilité, il déclenche un étonnement

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Présentation générale	1		
Fig 1.2.1 : localisation de Bourmont en France	1		
Fig 1.2.2 : extrait de la carte I.G.N au 1 / 25 000 ^{ème}	1		
Fig 1.2.3 : Vue sur Bourmont par le Sud	2		
Fig 1.2.4 : Vue sur Bourmont par le Nord	2		
2. Historique	3		
Fig 2.1.b.1 : vue d'une construction des Vignes	3		
Fig 2.1.b.2 : photographies anciennes montrant le kiosque et le belvédère	4		
Fig 2.1.b.3 : belvédères sur le paysage meusien et bourmontais.	4		
Fig 2.1.b.4 : vues des parcelles vivrières	4		
Fig 2.1.b.5 : vues des compositions des Vignes	5		
Fig 2.2.1 : carte topographique de la partie Sud de Bourmont	6		
Fig 2.2.2 : détail de l'appareillage réalisé par les élèves tailleurs de pierre sur la Grande Loge	5		
Fig 2.2.3 : plan du jardin personnel de J.H. Mutel	7		
Fig 2.2.4 : minute cadastrale levée par J.H. Mutel en 1817. Fond de la S.H.A.B.	7		
Fig 2.2.5 : différence d'appareillage sur la Grande loge	7		
Fig 2.2.6 : extraits des plans du Jardin du Puits et de celui de la Roche fendue	8		
Fig 2.2.7 : exemples de dégâts constatés dans le parc	8		
Fig 2.3.1 : positionnement des trois parties de la Promenade du Haut des Roches	9		
Fig 2.3.c.1 : état actuel du supposé escalier du Jardin du Puits	11		
3. Les constructions	12		
Fig 3.1.1 : les Vignes - vues de constructions en pierre sèche	12		
Fig 3.1.a.1 : illustration des étapes de construction d'un mur de soutè-		ment en pierre sèche.	13
		Fig 3.1.a.2 : coupe de principe d'un mur de soutènement.	13
		Fig 3.1.b.1 : coupe de principe d'un mur de clotûre	14
		Fig 3.3.1 : mur de la grande cadole	16
		Fig 3.3.2 : le grand escalier	16
		Fig 3.4.a.1 : vue générale du théâtre de verdure	17
		Fig 3.4.a.2 : repérage des murs et des escaliers du théâtre de verdure	18
		Fig 3.4.a.3 : les dégâts constatés sur le théâtre de verdure	18
		Fig 3.4.a.4 : les escaliers du théâtre de verdure	18
		Fig 3.4.a.5 : PLAN N°1 : repérage des compositions et des constructions	19
		Fig 3.4.a.6 : PLAN N°2 : Chronologie de construction des fabriques	20
		Fig 3.4.b.1 : vue générale de la Plate-forme des Loges	21
		Fig 3.4.b.2 : vues en détail des loges	22
		Fig 3.4.c.1 : vue générale de la Grande Loge du Pont	23
		Fig 3.4.c.2 : vues de la Grande Crevasse	23
		Fig 3.4.c.3 : vue de l'arche soutenant la Promenade du Haut des Roches	23
		Fig 3.4.c.4 : vue de la Petite Crevasse avant effondrement du parement extérieur	23
		Fig 3.4.c.5 : à gauche : vue de la petite faille	24
		Fig 3.4.c.5 : reconstruction de la Petite Crevasse	24
		Fig 3.4.d.1 : à gauche, le grand belvédère - en bas : la grande cadole	25
		Fig 3.4.d.2 : composition du grand belvédère	25
		Fig 3.4.d.3 : repérage des dégâts sur le grand belvédère	25
		Fig 3.3.d.4 : vues des dégâts constatés sur le grand belvédère	25
		Fig 3.4.d.5 : vues des dégâts constatés dans la grande cadole	25
		Fig 3.4.d.6 : reconstruction du mur de la grande cadole	26
		Fig 3.4.e.1 : vues du grand escalier	27
		Fig 3.4.e.2 : vues des dégâts constatés sur la première volée du grand escalier	28
		Fig 3.4.e.3 : repérage des dégâts sur le grand escalier	28

Fig 3.4.e.4 : vues des dégâts constatés sur la deuxième volée du grand escalier	28	Fig 4.1.9 : vue du mur de soutènement depuis la Plate-forme des Loges	44
Fig 3.3.e.5 : vues des dégâts constatés sur la troisième volée du grand escalier	28	Fig 4.1.10 : vue du cheminement depuis l'entrée Nord vers le défilé	44
Fig 3.4.f.1 : vue de la cadole N°1	29		
Fig 3.4.f.2 : vues de la cadole N1	30	Fig 4.2.1 : vue de la Roche Tremblante depuis le Sud	45
Fig 3.4.f.3 : vue de la cadole N°2	30	Fig 4.2.2 : vues depuis la partie supérieure de la Roche Tremblante	45
Fig 3.4.f.4 : les dégâts constatés sur la cadole °2	30	Fig 4.2.3 : vue de l'abri sous roche	45
Fig 3.4.f.5 : vues de la cadole N°3	31	Fig 4.2.4 : simulation de l'installation d'une marche	46
Fig 3.4.f.6 : détail de la couverture de la cadole 3	31		
Fig 3.4.f.7 : vue de la cadole N°4	32		
Fig 3.4.f.8 : vues des dégâts constatées sur la cadole N°4	32	5. Les vues	48
Fig 3.4.f.9 : vue de la cadole depuis l'allée Est	33	Fig 5.1.1 : Promenade du Haut des Roches, vue depuis un des belvédères	48
Fig 3.4.f.10 : vues des dégâts constatés sur la cadole N°5	33	Fig 5.1.2 : vues depuis la Promenade du Haut des Roches	48
Fig 3.4.g.1 : vue d'une portion de la Promenade du Haut des Roches	33	Fig 5.1.3 : PLAN N°5 : repérage des principales vues depuis le parc	49
Fig 3.4.g.2 : la Promenade du Haut des Roches	34	Fig 5.1.4 : point de vue non loin de la Roche Tremblante	50
Fig 3.4.h.1 : vue de la crevasse	34	Fig 5.1.5 : aménagement du grand belvédère pour profiter de la vue	50
Fig 3.4.h.2 : la crevasse maçonnée	36		
Fig 3.4.h.3 : vue d'ensemble du banc semi-circulaire	35	Fig 5.2.1 : planches montrant les cônes visuels à réouvrir	51
Fig 3.4.h.4 : vue de détail du banc	35	Fig 5.2.2 : simulation de la réouverture du panorama du grand belvédère	50
Fig 3.4.h.5 : état de la crevasse des jardins vivriers	36		
Fig 3.4.h.6 : vue de la crevasse du Haut des Roches	37		
Fig 3.4.h.7 : vues de l'abri sous roche	37	6. Les plantations	53
Fig 3.4.i.1 : vues du mur 21	38	Fig 6.1.1 : vues de la cadole N°2	53
Fig 3.4.i.2 : PLAN N°3 : positionnement des murs et escaliers ne faisant pas partie d'une composition	39	Fig 6.1.2 : PLAN N°6 : relevé des principales essences végétales	54
Fig 3.4.i.2 : vues des escaliers	40		
		Fig 6.2.1 : PLAN N°7 : les entités végétales actuelles	56
4. Les espaces liés à des éléments naturels	41	Fig 6.2.2 : vue du boisement longeant le Cône	55
Fig 4.1.1 : ci-dessus : vue du défilé	41	Fig 6.2.3 : arrivée Sud du parc	55
Fig 4.1.2 : PLAN N°4 : repérage des espaces liés à des éléments naturels	47	Fig 6.2.4 : les massifs de buis de la plate-forme des loges	55
Fig 4.1.3 : vue du défilé depuis la Promenade du Haut des Roches	42	Fig 6.2.5 : autour des anciens jardins vivriers	55
Fig 4.1.4 : panorama depuis «l'île»	42	Fig 6.2.6 : la Promenade du Haut des Roches	55
Fig 4.1.5 : la sente d'accès à «l'île»	42	Fig 6.2.7 : le Jardin du Puits	58
Fig 4.1.6 : état des lieux du défilé - repérage et vues	43	Fig 6.2.8 : vue de la sortie Sud du défilé	58
Fig 4.1.7 : détail du commencement et de la fin du garde-corps métallique	44		
Fig 4.1.8 : simulation d'aménagement du ponceau au-dessus du défilé	44	Fig 6.3.1 : PLAN N°8 : les interventions à pratiquer sur le végétal.	58
		Fig 6.3.2 : vue d'un tilleul au sein du parc	57

